



**SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DE LA HAUTE GARONNE**

**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A L'ETABLISSEMENT DE  
SERVITUDES DE PASSAGES EN APPLICATION  
DES ARTICLES L.152-1 et R.152-1 ET SUIVANTS DU CODE RURAL**

**COMMUNES DE PECHBUSQUE, MERVILLA, AUZEVILLE et  
CASTANET**

**Opération n°243100633-65 : réseau de transport en eau potable  
des réservoirs « Rebigue 2 » et « Castanet 2 »**

**Notice explicative**

**Plan des ouvrages prévus**

**Etat parcellaire**

**Plan parcellaire**



**SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE GARONNE**

**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A L'ETABLISSEMENT DE  
SERVITUDES DE PASSAGES EN APPLICATION  
DES ARTICLES L.152-1 et R.152-1 ET SUIVANTS DU CODE RURAL**

**COMMUNES DE PECHBUSQUE, MERVILLA, AUZEVILLE et  
CASTANET**

**Opération n°243100633-65 : réseau de transport en eau potable des  
réservoirs « Rebigue 2 » et « Castanet 2 »**

**Notice explicative  
Plan des ouvrages prévus**

# SOMMAIRE

1.	CADRE JURIDIQUE.....	2
1.1	PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'OPERATION.....	2
1.2	LES PRINCIPAUX TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE .....	2
1.3	L'ETAT PARCELLAIRE .....	3
2.	DENOMINATION DU DEMANDEUR BENEFICIAIRE .....	3
3.	OPPORTUNITE DU PROJET .....	3
3.1	UN PREMIER EQUIPEMENT SATURE .....	3
3.2	LE CONSTAT ET LA DEMARCHE ADOPTE POUR LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION .....	4
3.3	UN PROJET REpondANT AU DEVELOPPEMENT.....	4
4.	DETAILS TECHNIQUES DU FONCTIONNEMENT ACTUEL DE LA ZONE .....	5
4.1	FONCTIONNEMENT GENERAL .....	5
4.2	FONCTIONNEMENT DE LA ZONE D'ETUDE .....	5
5.	OBJET ET PRESENTATION DE L'OPERATION PROJETEE.....	6
5.1	LA SOLUTION.....	6
5.2	LE RESEAU DE TRANSPORT.....	6
5.3	LES CRITERES DE CHOIX DU TRACE .....	6
6.	DESCRIPTIF DU PROJET RETENU POUR L'ETABLISSEMENT DE LA CONDUITE.....	9
6.2	ETUDE DES POINTS SINGULIERS.....	12
6.3	LA MAITRISE FONCIERE .....	12
6.4	ACQUISITIONS .....	12
7.	CONCLUSION .....	13

## 1. CADRE JURIDIQUE

---

### 1.1 PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'OPERATION

Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne (Réseau 31) est Maître d'Ouvrage de cette opération.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des orientations fixées par le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable réalisé par le SICOVAL en 2010 et réactualisé en 2014 (annexe 1 P36).

Un programme de travaux a donc été élaboré sur l'ensemble du territoire du SICOVAL, visant les ouvrages de Distribution et les ouvrages de Transport et Stockage.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 le SICOVAL a transféré la compétence « transport et stockage » de l'eau potable au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne (Réseau 31).

Les conclusions de ce schéma ont été approuvées lors du Conseil Communautaire du SICOVAL de juin 2013 et validées par Réseau 31 lors de la Commission Territoriale-Vallée de l'Hers le 2 juillet 2013 (annexe 7 P21)

### 1.2 LES PRINCIPAUX TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE

La présente enquête et les procédures correspondantes sont régies par le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment :

- Les articles L. 152-1 et R. 152-1, relatifs aux servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement.

Les servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau potable, prononcées suite à enquête, sont prévues par les articles L et R.152-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La présente notice explicative fait référence au chapitre 1 article L.111-2 « Dispositions Générales » Code Rural et de la Pêche Maritime.

Il est précisé qu'une saisine de l'Autorité Environnementale a été effectuée pour une demande d'examen au cas par cas et qu'une décision de dispense d'étude d'impact a été notifiée par la DREAL Occitanie (jointe en annexe 1 P 36).

Ayant défini l'emplacement d'un réservoir de stockage d'eau potable sur un site optimum, le SMEA<sub>31</sub> est contraint, pour des raisons techniques et financières, d'intervenir en domaine privé aussi bien pour la construction de cet ouvrage que pour la réalisation des conduites d'adduction.

### 1.3 L'ETAT PARCELLAIRE

Un dossier spécifique est établi pour chaque parcelle comprise dans l'emprise du projet, avec l'ensemble des informations suivantes :

- Les références cadastrales,
- L'identité des propriétaires,
- La nature du terrain,
- La superficie totale de la parcelle, l'emprise de la servitude et le linéaire de conduite envisagé.

## 2. DENOMINATION DU DEMANDEUR BENEFICIAIRE

---

La demande préalable pour la déclaration d'utilité publique est faite par et pour le compte du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne.

La signature de cette demande préalable est effectuée par le Président du Syndicat :

M. Sébastien VINCINI  
SMEA<sub>31</sub>  
ZI de Montaudran  
3, rue André Villet  
31 400 Toulouse

## 3. OPPORTUNITE DU PROJET

---

### 3.1 UN PREMIER EQUIPEMENT SATURE

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable a tout d'abord identifié un potentiel limité pour la desserte et le développement du secteur placé sous la charge des réservoirs de RAMONVILLE, CASTANET et LABEGE, correspondant aux premiers équipements sur le secteur « SMEA Plaine » et a sanctionné une autonomie de stockage trop faible et des capacités de desserte future limitée sur le secteur « SMEA Coteaux » (annexe 2 : zone d'influence des réservoirs P 16).

Le réseau de transport existant issu de Ramonville et celui issu du Réservoir d'Espanes présentent également la particularité de ne pas être dédiés exclusivement à l'activité du transport et assurent en route un débit de distribution. Ce double objectif est atteint au détriment d'un fonctionnement optimal des ouvrages compte tenu des divergences sur les exigences techniques.

### 3.2 LE CONSTAT ET LA DEMARCHE ADOPTE POUR LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION

Au-delà du renforcement nécessaire imposé par les éléments susvisés, il apparaît en examinant plus largement le secteur, que la solution doit répondre aux objectifs suivants :

#### Pour le secteur « SMEA coteaux »

- Réduire la zone d'influence du couple de réservoirs ESPANES - MONTBRUN et donc de mettre en adéquation les besoins à satisfaire et le volume de ces cuves.
- Rapprocher l'origine des charges des besoins et donc de limiter le linéaire sollicité.
- Sécuriser l'approvisionnement en abandonnant partiellement le remplissage des réservoirs du secteur exclusivement organisé en cascade.

#### Pour le secteur « SMEA plaine »

- Mise en équilibre du réservoir de Ramonville avec le nouveau réservoir « Castanetz ».
- Uniformisation des pressions de desserte sur le secteur « PSE Plaine ».
- Abandon du nouveau réservoir sur Ramonville et du renforcement du réseau entre Ramonville et Labège.
- Sécurisation du secteur plaine par un approvisionnement depuis le site de Pechbusque (origine du secteur coteaux)

### 3.3 UN PROJET REpondant AU DEVELOPPEMENT

Le réseau de transport à bâtir devra répondre au développement envisagé sur les 2 secteurs précités et en particulier sur les zones d'influences des nouveaux réservoirs « Castanet 2 » et « Rebigue 2 ».

Sur la base de l'étude Avant-Projet, les besoins à satisfaire sont les suivants :

Besoins de la journée de pointe	actuel	2030	2050
Rebigue 2	1 100 m <sup>3</sup> /j	1 600 m <sup>3</sup> /j	1 900 m <sup>3</sup> /j
Castanet 2	6 331 m <sup>3</sup> /j	9 797 m <sup>3</sup> /j	10 957 m <sup>3</sup> /j

## 4. DETAILS TECHNIQUES DU FONCTIONNEMENT ACTUEL DE LA ZONE

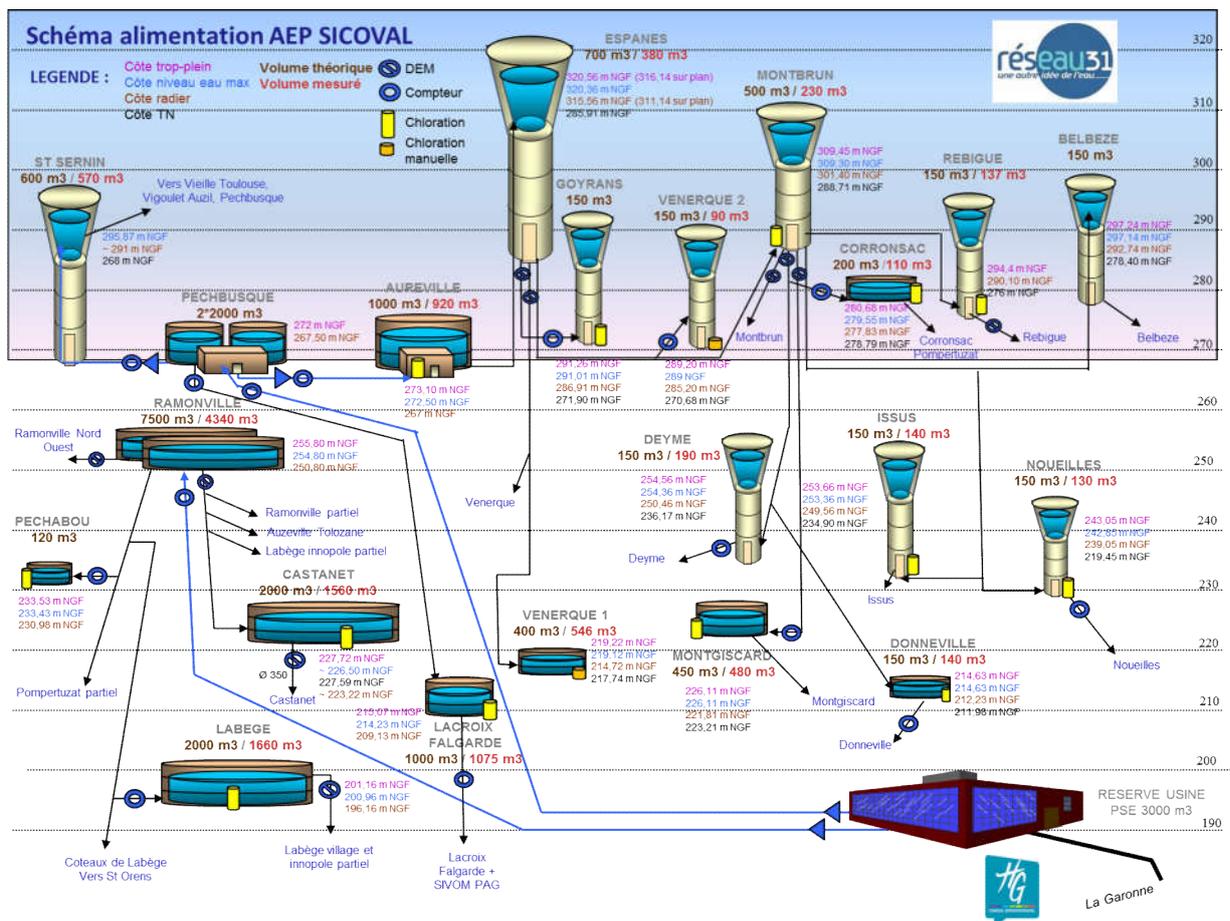
### 4.1 FONCTIONNEMENT GENERAL

Le fonctionnement du réseau est le suivant :

- Production de l'eau potable au niveau de l'Usine PSE situé chemin des étroits à Vieille Toulouse. La ressource principale est issue d'un pompage en Garonne au droit de l'usine. Un secours dans l'Ariège peut être également sollicité.
- Après traitement et désinfection, ces eaux sont acheminées au moyen des deux lignes de refoulement distinctes vers le réservoir de Ramonville origine du secteur PSE « Plaine » et vers le réservoir de Pechbusque origine du secteur PSE « Coteaux »,
- Depuis ces réservoirs de tête, un réseau de distribution et de transport irrigue chacun des secteurs.

### 4.2 FONCTIONNEMENT DE LA ZONE D'ETUDE

Le fonctionnement et le profil hydraulique depuis l'usine PSE se résume dans le synoptique ci-dessous et joint en annexe 3 P 17:



## 5. OBJET ET PRESENTATION DE L'OPERATION PROJETEE

---

### 5.1 LA SOLUTION

Sur la base de l'implantation choisit pour l'établissement des réservoirs « Castanet 2 » et « Rebigue 2 », l'altitude des points de livraison pour le remplissage a été déterminée.

Le réseau de transport a donc pour origine le site de Pechbusque composé de 2 cuves de 2 000 m<sup>3</sup>. La cote de remplissage de Rebigue 2 est fixée à 311 m NGF et celle de Castanet 2 à 255,9 m NGF.

### 5.2. LE RESEAU DE TRANSPORT

La station de reprise de Pechbusque est équipée de 2 groupes de pompage distincts, une ligne assurant le remplissage d'Aureville et l'autre le remplissage de St Sernin. Il reste 2 emplacements disponibles dans la salle des pompes, permettant d'accueillir des équipements électromécaniques supplémentaires.

La mise en service de « Rebigue 2 » visant une captation de la zone d'influence du réservoir de Montbrun engendrera une baisse des volumes transitant par Aureville. Dans ces conditions et sur la base des caractéristiques techniques des pompes destinées à l'alimentation d'Aureville, cette ligne participera également au remplissage de « Rebigue 2 », soit 50 l/s.

Les emplacements disponibles seront destinés à de 2 nouvelles pompes pour le refoulement des volumes nécessaires au remplissage de « Castanet 2 ». En effet les équipements existants ne sont pas en mesure de satisfaire les valeurs de débits souhaités de l'ordre de 210 l/s.

Compte tenu de la hauteur manométrique totale à atteindre, la conduite projetée pour l'alimentation de « Rebigue 2 » est de 250 mm de diamètre sur le tracé le plus direct possible, à savoir le long de la Route Départementale 95.

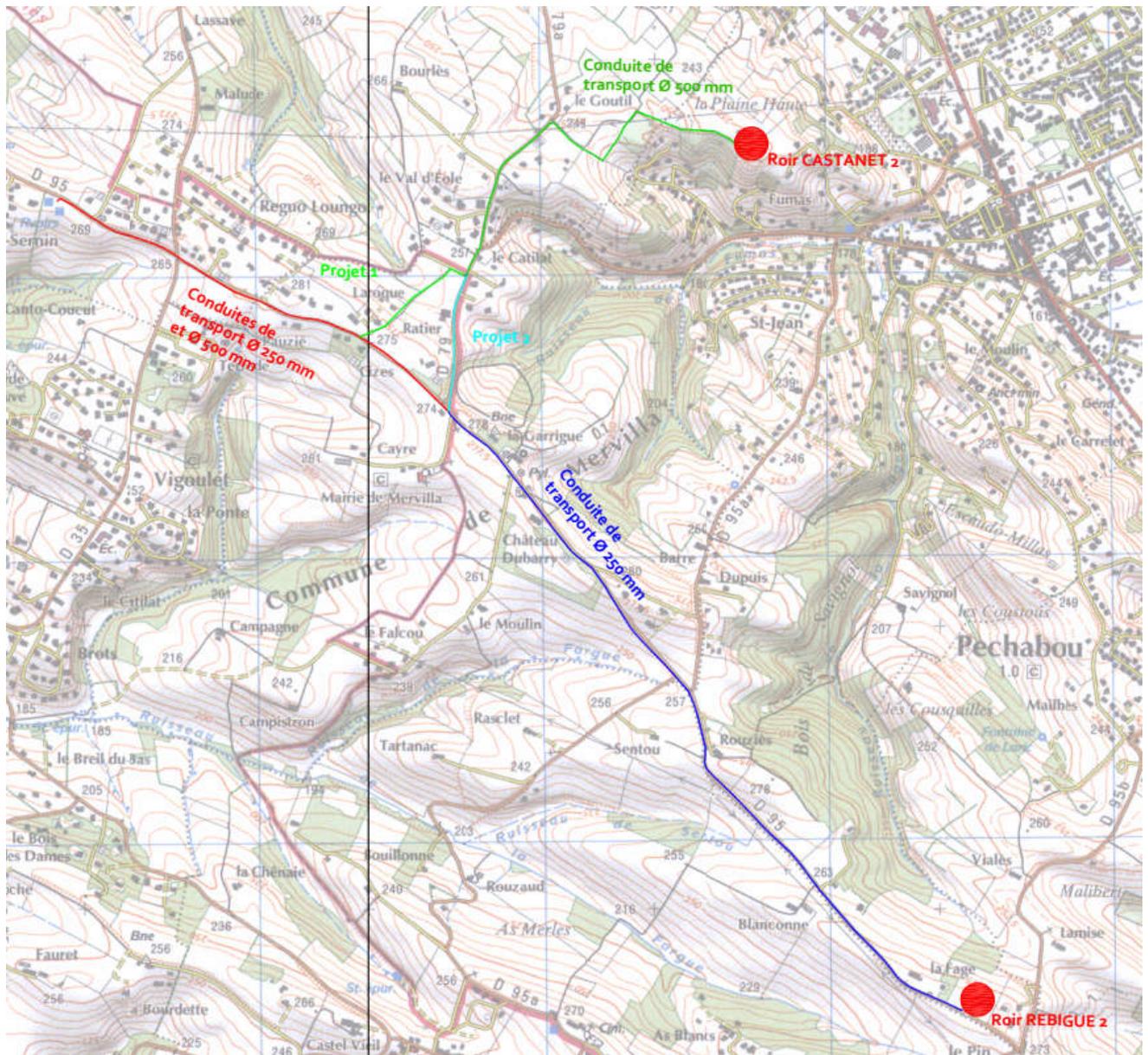
La conduite dédiée au remplissage du réservoir « Castanet 2 » est de 500 mm de diamètre. Le tracé envisagé comprend une partie commune avec la conduite de 250 mm susvisée, une partie sous RD et un emprunt du domaine privé.

### 5.3 LES CRITERES DE CHOIX DU TRACE

Deux projets de tracé pour l'antenne de « Castanet 2 » ont été étudiés selon les éléments et critères suivants :

- Topographie,
- Profil en long et appareillages (ventouse, vidange,...),
- Nature du domaine emprunté
- Emprunt des chemins d'accès et des liaisons douces existants,

- Optimisation du linéaire,
- Coût prévisionnel,



Annexe 4 : Tracé Projets 1 et 2 –P 18

La différence entre le Projet 1 et le Projet 2 consiste essentiellement dans un tracé alternatif de la conduite de 500 mm proposée pour le remplissage de « Castanet 2 ». En effet, le Projet 1 vise pour partie un passage de la canalisation le long du Chemin de Micas pour lequel le Projet 2 propose une alternative sous Route Départementale.

### Projet n°1 :

Le tracé de la conduite de transport de 250 mm de diamètre pour le réservoir de « Rebigue 2 » sera située sous la RD 95 de Pechbusque jusqu'au réservoir.

La conduite de transport de 500 mm de diamètre pour « Castanet 2 » sera établie sur un tracé commun avec le 250 mm le long de la RD 95, jusqu'au croisement avec le chemin de Micas. A partir de ce point, le tracé des canalisations diverge, la conduite de 500 mm emprunte le chemin de Micas sur la commune de Mervilla puis le chemin de l'Etang à Auzeville.

Le cheminement de ce tube est par la suite envisagé le long de la RD 79 et 79 A, pour aboutir sous la voie communale n°6 et emprunté le domaine privé jusqu'au réservoir de « Castanet 2 ».

Le linéaire de réseau à établir est de 4,3 km pour la conduite de 250 mm et de 3,2 km pour la conduite de 500 mm.

L'estimation du projet n°1 est la suivante :

Réseau de transport	Réseau de distribution	Station de reprise	TOTAL
3 700 965,60 € TTC	609 991,80 € TTC	338 400,00 € TTC	4 649 357,40 € TTC

### Projet n°2 :

Ce tracé constitue une alternative à l'emprunt du chemin de Micas et du chemin de l'étang, en implantant la conduite sous la RD 95 et la RD 79.

Le tracé pour la conduite de 250 mm est inchangé par rapport au projet n°1.

Cette fois ci, le linéaire de réseau à établir pour la conduite de 500 mm est de 3,57 km.

L'estimation du projet n°2 est la suivante :

Réseau de transport	Réseau de distribution	Station de reprise	TOTAL
3 934 866,50 € TTC	609 991,80 € TTC	338 400,00 € TTC	4 883 258,30 € TTC

Le Projet n°1 correspond au compromis technique et économique le plus avantageux et constitue la solution retenue.

En effet, le passage sous le chemin de Micas et le chemin de l'étang génère une économie sur le linéaire, environ 375 m (plus de 10 % du linéaire total de l'antenne destinée à « Castanet 2 ») et un gain de l'ordre de 223 900 € TTC. Au-delà de l'aspect financier, le projet 1 est moins consommateur de granulats et limite les pertes de charge proportionnelles au linéaire.

## 6. DESCRIPTIF DU PROJET RETENU POUR L'ETABLISSEMENT DE LA CONDUITE

### 6.1 Description des travaux voir annexe 5 P 19 et annexe 6 P 20.

La mise en place de ce réseau de transport se décline en 6 lots.

#### Le Lot 1 :

Ce lot vise l'établissement des conduites depuis le réservoir de Pechbusque sur un tracé commun, le long de la RD 95. Dans ces conditions, 1 010 ml de conduite de 250 mm seront posés en parallèle de 1 235 ml de conduite de 500 mm. L'estimation financière de ce lot apparaît dans le détail suivant :

Lot 1 – Partie RD 95 / Tranchée commune Rebigue-Castanet	Estimation AVP
1- Travaux Préparatoires	85 897,50
2- Terrassements	282 255,00
3- Elimination des venues d'eau	2 640,00
4- Canalisations gravitaires et ouvrages	-
5- Canalisations pressions	452 795,00
6- Travaux complémentaires	36 570,00
7- Maçonnerie	1 500,00
8- Travaux spéciaux	-
9- Dossier de recolement	4 490,00
10- Remise en état	60 790,00
Total € HT	926 937,50
TVA 20 %	185 387,50
Total € TTC	<b>1 112 325,00</b>

#### Le lot 2 :

Ce lot correspond à la poursuite de la pose de la conduite de 250 mm installée pour le lot 1. Le tracé emprunte la RD 95 jusqu'au site de réalisation du réservoir « Rebigue 2 » sur un linéaire de 3 345 m. L'estimation financière de ce lot apparaît dans le tableau suivant :

Lot 2 – Partie RD 95 / Rebigue	Estimation AVP
1- Travaux Préparatoires	116 395,50
2- Terrassements	432 847,50
3- Elimination des venues d'eau	5 790,00
4- Canalisations gravitaires et ouvrages	-
5- Canalisations pressions	374 145,00
6- Travaux complémentaires	68 802,50
7- Maçonnerie	1 500,00
8- Travaux spéciaux	-
9- Dossier de recolement	6 690,00
10- Remise en état	124 800,00
Total € HT	1 130 970,50
TVA 20 %	226 194,10

Total € TTC	<b>1 327 164,60</b>
-------------	---------------------

Le Lot 3 :

Le lot 3 vise la pose de la conduite de 500 mm depuis l'extrémité installée dans le lot 1 jusqu'au réservoir « Castanet 2 ». Le tracé s'établit sur un linéaire de 1 980,00 m. L'estimation financière est détaillée ci-après :

Lot 3 – Partie depuis la RD 95 vers la RD 79- RD 79a / Castanet	Estimation AVP
1- Travaux Préparatoires	79 605,00
2- Terrassements	279 397,50
3- Elimination des venues d'eau	2 830,00
4- Canalisations gravitaires et ouvrages	-
5- Canalisations pressions	582 080,00
6- Travaux complémentaires	40 710,00
7- Maçonnerie	1 500,00
8- Travaux spéciaux	-
9- Dossier de recolement	7 920,00
10- Remise en état	32 187,50
<b>Total € HT</b>	<b>1 026 230,00</b>
<b>TVA 20 %</b>	<b>205 246,00</b>
<b>Total € TTC</b>	<b>1 231 476,00</b>

Le lot 4 :

Le lot 4 concerne le raccordement du réservoir « Castanet 2 » au réseau de distribution existant, avec la pose de 685 m de conduite de 500 mm de diamètre.

Lot 4 – Raccordement Castanet – réseau AEP	Estimation AVP
1- Travaux Préparatoires	61 190,50
2- Terrassements	91 130,00
3- Elimination des venues d'eau	1 255,00
4- Canalisations gravitaires et ouvrages	-
5- Canalisations pressions	189 135,00
6- Travaux complémentaires	9 932,50
7- Maçonnerie	150,00
8- Travaux spéciaux	-
9- Dossier de recolement	2 740,00
10- Remise en état	5 090,00
<b>Total € HT</b>	<b>366 623,00</b>
<b>TVA 20 %</b>	<b>73 324,60</b>
<b>Total € TTC</b>	<b>439 947,60</b>

### Le Lot 5 :

Ce lot permet de réaliser le raccordement du réservoir « Rebigue 2 » au réseau de distribution existant, avec la pose de 305 m de conduite de 250 mm de diamètre.

Lot 5 – Raccordement Rebigue – réseau AEP	Estimation AVP
1- Travaux Préparatoires	53 688,50
2- Terrassements	41 170,00
3- Elimination des venues d'eau	560,00
4- Canalisations gravitaires et ouvrages	-
5- Canalisations pressions	33 305,00
6- Travaux complémentaires	-
7- Maçonnerie	300,00
8- Travaux spéciaux	-
9- Dossier de recolement	610,00
10- Remise en état	12 070,00
Total € HT	141 703,50
TVA 20 %	28 340,70
Total € TTC	<b>170 044,20</b>

### Le lot 6 :

Ce lot se consacre aux aménagements de la salle des pompes de Pechbusque et la mise en place des équipements électromécaniques.

Lot 6 – Pompage Pechbusque	Estimation AVP
1- Pompage d'eau potable vers le réservoir de Castanet 2 / 750 m <sup>3</sup> /h	110 000,00
2- Nourrice DN 500	40 000,00
3- Annexes hydraulique pompage	25 000,00
4- Débitmètre DN 500	8 000,00
5- Protection réseau	15 000,00
6- Chambre à vannes Rebigue / Aureville	12 000,00
7- Variateurs de vitesse	32 000,00
8- Electricité	40 000,00
Total € HT	282 000,00
TVA 20 %	56 400,00
Total € TTC	<b>338 400,00</b>

## **6.2 ETUDE DES POINTS SINGULIERS**

### *6.2.1 Point bas*

Sur la base du profil en long des canalisations à installer, les conduites seront équipées de vidanges sur les points bas. Sur la conduite de 250 mm il est nécessaire de mettre en place 5 vidanges. La conduite de 500 mm sera équipée de 6 vidanges.

Ces équipements permettent de réaliser l'entretien des ouvrages, les mises ou remises en service et la réalisation de purges.

### *6.2.2 Points hauts*

Sur la base du profil en long des tracés de conduite, 4 points hauts ont été recensés sur la canalisation de 250 mm et 6 sur la conduite de 500 mm.

Ces points seront équipés de ventouses de dégazage et d'admission ; Ils constituent des équipements de protection qu'il est nécessaire de maintenir en bon fonctionnement, notamment dans le cadre d'un réseau surpressé. Les regards seront situés sous voirie ou sous chemin.

## **6.3 LA MAITRISE FONCIERE**

Une partie du tracé est donc située en domaine privé. Afin de consolider cet emprunt, d'assurer la pérennité de l'ouvrage et son exploitation, il est nécessaire d'installer cet équipement dans l'emprise d'une servitude.

Les fonds servants concernés sont constitués des parcelles AT 34, AT 29, AT 28, AT 30 et AT 15 sur la commune de AUZEVILLE TOLOSANE et des parcelles CI 9, CI 4, CI 3, CI 1, et BA 64 sur la commune de CASTANET TOLOSAN.

## **6.4 ACQUISITIONS**

Il n'y a pas d'acquisition foncière pour l'établissement de cette conduite de transport.

## 7. CONCLUSION

---

Au vu des éléments présentés ci-dessus et dans le cadre de l'opération dite de la création des nouveaux réservoirs de REBIGUE 2 et CASTANET 2, le SMEA<sub>31</sub> souhaite que soit établi, par le biais d'un arrêté préfectoral, une Servitude d'Utilité Publique pour la mise en place d'une conduite d'alimentation du futur réservoir de CASTANET 2 sur les parcelles privées susvisées.

Des conventions de passage de canalisations seront établies avec les communes pour l'emprunt du domaine privé communal de MERVILLA et d'AUZEVILLE TOLOSANE :

- Chemin de Micas à Mervilla
- Chemin de l'Etang à Auzeville Tolosane
- Voie Communale n°6 à Auzeville Tolosane

Par ailleurs, la réalisation du projet nécessite une autorisation de passage avec la constitution d'une piste en phase opérationnelle pour une durée limitée à la période des travaux. Les parcelles impactées sont celles citées à article 6.3.

Faute de pouvoir convenir d'une solution amiable et face aux besoins du secteur, ces procédures administratives restent la seule façon pérenne de pouvoir engager dans les meilleurs délais les travaux permettant une meilleure desserte par le réseau d'eau potable et de répondre au développement planifié dans les documents d'urbanisme des communes concernées.

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 :	
Délibérations du Schéma Directeur Eau Potable et Décision de l'autorité environnementale.....	Page 15
Annexe 2 : Zone d'influence des réservoirs.....	Page 16
Annexe 3 : Synoptique du fonctionnement hydraulique .....	Page 17
Annexe 4 : Plan de situation des Tracés des Projets 1 et 2.....	Page 18
Annexe 5 : Plan général du tracé avec calepinage des planches 1 à 10.....	Page 19
Annexe 6 : Planche 1 à 10.....	Page 20
Annexe 7 : Compte rendu de la Commission Territoriale n°10 du 2 juillet 2013 .....	Page 21

# **ANNEXE 1 : Délibérations du Schéma directeur Eau Potable et Décision de l'autorité environnementale**

L'AN DEUX MILLE TREIZE  
Le 3 Juin

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à vingt et une heures sous la présidence de François-Régis Valette.

Date de convocation : 28 mai 2013

Etalent présents : Xavier ESPIC - Georges SALEIL - Jean-Pierre HARDY - Dominique LAGARDE - Christian MORA - François-Régis VALETTE - Francis CONDAT - Yvon QUEINNEC - Pascal ADAM - Françoise EMERY - Jacques OBERTI - Hervé SOUBEILLE - Claude ASSAILLY - Chantal AURIOL - Robert GENDRE - Daniel PEYRICAL - Serge BONET - Michèle GARRIGUES - Catherine GAVEN - Denise ALBIN - Georges FOURMOND - André FOURNIE - Béatrix HEBARD DE VEYRINAS - Sara IRIBARREN - Arnaud LAFON - Marie-Thérèse MAURO - Patrick PARIS - Cécile PAYAN - André PERRAY - Guy RIEUNAU - Alain SIEBENBOUR - Serge ATTALI - Daniel ZANCHETTA - John PRINCE - Pierre SANS - Francis CARBONNE - Bernard DUQUESNOY - Michel ARDERIU - Daniel BAUR - Alain SERIEYS - Albert ROUSTAN - Henri VALES - Jean-Louis ROBERT - Bruno CAUBET - Eric FLEURIT - Georges RAVOIRE - Claude DUCERT - Françoise LAPEYRE - Christian LAVIGNE - Gérard DARTEYRE - Thierry DAVID - Christophe LAVERTY - Bruno MOGICATO - Benoît PETIT - Laurent CLABE-NAVARRÉ - Henri DALENS - Michel TERRISSOL - Gérard BOLET - René LANSOY - Patrick BORDES - Alain MOIREZ-CHARRON - Joël SPINAZZE - Lucie VOINCHET - Annie PROUDOM-BAGES - Sylvère VIE - Serge COLLE - Myriam BONNET - Georges KARSENTI - Didier BELAIR - Bruno PEREZ - Olivier BERSEILLE - Jean-Claude GROLLEAU - Robert RICHARD - Joël TISSIE - Henri AREVALO - André CLEMENT - Claudia FAIVRE - Valérie LETARD - Jacques CHARRIE - Laurence DELETRE - André MANGIN - Jean-Michel REME

Absents excusés : Bernard RAYNAUD - Luca SERENI - Isabelle MAYER - Joël MIELLET - Jean-Louis GARAUD - Lucien SORMAIL - Marie-Régine BARDOUX - Marie-Laure CHAUVIN-SICOT - Michel BOUSQUET - Michel VALVERDE - Emillenne POUMIROL - Marie-Françoise CAPEL - Denis FOURNIER - Michel INTRAND - Emmanuel BROUSSEAU - Bernadette SANMARTIN - Xavier MICHELIN - Pascal DUVERT - Raymond VICENTE - Christine CAMARES - Yannick CHATELET - Jacques DAHAN - Daniel LONIGRO - Yves MUGNIER - Jean-Michel MARTIN DE BELLERIVE - Pierre MULLER - Christian TOLFO - Jacques TEYSSEIRE - André PUMA - Christine GALVANI - Danièle GIL - Pablo ARCE - Joëlle BOUE - Armel DEBOUTE - Marie-Pierre DOSTE - Claire GEORGELIN - Christophe LUBAC - Pascale MATON - Claudine RAMEIL - Marie-Ange SCANO - Pierre-Yves SCHANEN - Sylvie CAVALLIER - Catherine PALMATO - Delphine ESPAGNO - François JOUAILLEC

Pouvoirs :

Luca SERENI donne pouvoir à Christian MORA  
Isabelle MAYER donne pouvoir à Yvon QUEINNEC  
Jean-Louis GARAUD donne pouvoir à Michèle GARRIGUES  
Lucien SORMAIL donne pouvoir à Catherine GAVEN  
Marie-Régine BARDOUX donne pouvoir à Jean-Pierre HARDY  
Marie-Laure CHAUVIN-SICOT donne pouvoir à Arnaud LAFON  
Michel BOUSQUET donne pouvoir à François-Régis VALETTE  
Michel VALVERDE donne pouvoir à Françoise EMERY  
Emillenne POUMIROL donne pouvoir à Bernard DUQUESNOY  
Pascal DUVERT donne pouvoir à Jean-Louis ROBERT  
Yannick CHATELET donne pouvoir à Françoise LAPEYRE  
Jacques DAHAN donne pouvoir à Christophe LAVERTY  
Yves MUGNIER donne pouvoir à Laurent CLABE-NAVARRÉ  
Joëlle BOUE donne pouvoir à André CLEMENT  
Claire GEORGELIN donne pouvoir à Valérie LETARD  
Christophe LUBAC donne pouvoir à Claudia FAIVRE  
Marie-Ange SCANO donne pouvoir à Alain SERIEYS  
Pierre-Yves SCHANEN donne pouvoir à Cécile PAYAN  
Catherine PALMATO donne pouvoir à André MANGIN  
Delphine ESPAGNO donne pouvoir à Claude DUCERT  
François JOUAILLEC donne pouvoir à Jean-Michel REME

Serge BONET et Joël TISSIE ont été élus secrétaires.

Envoyé en préfecture le 25/06/2013

Reçu en préfecture le 25/06/2013

Affiché le

N° 2013 - 06 - 02

Nombre de délégués :            En Exercice : 127    Présents :    82    Votants : 103

Refus de vote : 0            Abstention : 2            Contre : 0            Pour : 101

**Objet** : Schéma directeur d'eau potable : Programme de travaux - Évaluation de l'impact sur le prix de l'eau

Monsieur le président rappelle que la gestion de l'eau doit être intégrée dans l'urbanisation par la définition et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux visant à :

- satisfaire et sécuriser les besoins en eau potable en cohérence avec l'urbanisation future et la limitation de l'étalement urbain
- réhabiliter les réseaux dégradés

Les objectifs sont :

- Alimenter 1 000 nouveaux abonnés par an
- Augmenter le taux de renouvellement du réseau
- Réduire les fuites dans le réseau

Dans cette optique, une étude a été lancée en 2008 pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable.

Les conclusions du schéma Directeur comportent 4 enjeux :

- Les travaux liés aux besoins de conservation du patrimoine existant : lutte contre les fuites, amélioration des rendements des réseaux, ...
- Les travaux liés à la sécurisation de la distribution.
- Les travaux liés aux besoins de développement du territoire (sur les réseaux structurants et les ouvrages de stockage...) à partir des éléments du SCOT à horizon 2030.
- L'étude de l'impact sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau consommé.

**NB** : le périmètre de cette étude ne comprend pas

- Les besoins concernant la défense incendie
- Les travaux sur les ouvrages situés hors territoire du Sicoval (travaux sur les usines de potabilisation, les réservoirs de tête et les réseaux de transport en amont du territoire, ...).

Monsieur le président expose le programme :

#### 1. Le programme de travaux de renouvellement (Préservation du patrimoine existant)

La valeur patrimoniale des installations a été estimée à : 259 263 000 €.

Le montant annuel pour le renouvellement a été estimé à : 2 500 000 € HT/an avec les hypothèses de taux de renouvellement de :

- 100 ans pour les canalisations,
- 60 ans pour les réservoirs
- 15 ans pour les compteurs

Depuis plusieurs années le montant moyen annuel des travaux réalisés est de : 1,5 M€ HT (soit un taux de renouvellement d'environ 0,05%). Le schéma directeur propose un effort annuel supplémentaire de 900 000 € HT afin d'atteindre un taux de renouvellement annuel de 1% et d'améliorer le rendement du réseau (le décret du 27/01/2012 fixe un objectif de rendement de réseau à 85 %).

Le programme annuel de travaux de 2 500 000 €/an permettrait de répondre aux objectifs suivants :

Nature des travaux	Objectifs	Actions
Reprise des branchements en plomb	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la qualité de l'eau</li> <li>Répondre aux objectifs réglementaires</li> </ul>	Reprendre tous les branchements plomb d'ici 3 ans
Réhabilitation de conduites vétustes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la qualité de l'eau, eau boueuse</li> <li>Améliorer le service à l'utilisateur limiter les coupures d'eau)</li> <li>Diminuer les pertes d'eau</li> <li>Protéger la ressource</li> <li>Diminuer les coûts d'exploitation</li> </ul>	Atteindre un taux de renouvellement annuel de 1%
Affiner le diagnostic permanent du réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminuer les pertes d'eau</li> <li>Protéger la ressource</li> <li>Diminuer l'indice linéaire de pertes sur les zones denses</li> <li>Limiter les achats d'eau</li> <li>Protéger la ressource</li> </ul>	Compléter le parc de compteurs et débitmètres sur le réseau  Prioriser les recherches de fuites sur les secteurs fuyards identifiés lors du diagnostic permanent (Ramonville, Auzeville, Castanet)
Engager un programme de renouvellement des compteurs selon la pyramide des âges	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le rendement du réseau</li> <li>Augmenter les recettes (un compteur ancien sous compte)</li> <li>Répondre aux objectifs réglementaires (loi de 2007 sur l'obligation de contrôle)</li> </ul>	Renouveler 1500 compteurs par an (tous secteurs confondus)

## 2. Le programme de travaux pour la sécurisation de la desserte et pour satisfaire les besoins futurs

### a) Sécurisation de la desserte : un risque de rupture d'approvisionnement

En l'état actuel, le diagnostic fait apparaître des difficultés sur les infrastructures existantes comprenant des risques de rupture d'approvisionnement (4h00 d'autonomie en cas de casse sur les réseaux de transport en consommation de pointe) sur le secteur des Coleaux desservi par l'axe Espanés/Montbrun soit 16 communes représentant environ 5 900 abonnés.

### b) Hypothèses de travail sur les perspectives de développement

Les perspectives d'urbanisme ont été intégrées à échéance 2020 et 2030 à partir des données du PLH, des PLU et du SCOT soit environ 1000 logements par an.

### c) Identification des travaux nécessaires

L'ensemble des éléments précédents a permis d'élaborer un programme de travaux chiffré.

Le tableau ci-joint présente ce programme avec :

- la nature de l'opération,
- le maître d'ouvrage : SMEA, SICOVAL
- la nature du programme : renouvellement (R), sécurisation (S), besoins futurs (B),
- les communes impactées
- une proposition de priorisation en fonction des besoins : 2015 – 2020 et 2030.

Le montant total de ces travaux est estimé à 26 000 000 € HT à échéance 2030 hors besoins spécifiques industriels.

Afin de limiter l'impact des travaux sur le budget eau potable et donc sur le m<sup>3</sup> d'eau facturée, les financements suivants peuvent être envisagés selon les situations :

- Apport financier par la taxe d'aménagement
- Participation des aménageurs (ZAC, ...)
- Subventions
- Réalisation des travaux en commun avec la voirie
- Travail sur la mise en place de règles de prise en charge du financement des extensions de réseaux par le budget eau potable du Sicoval (limite par coûts de branchement « actuel et futur » comme cela existe actuellement pour l'assainissement)

D'autre part, l'ouverture des zones à l'urbanisation sera phasée en fonction du programme de travaux. Pour les travaux concernant la création de réservoirs il est nécessaire que les communes prévoient dès à présent des emplacements réservés lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

### 3. Impacts sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau

Ce programme de travaux ne concerne que les travaux sur le territoire de la communauté d'agglomération et ne prend pas en compte les travaux pouvant impacter le budget hors territoire : usines de production, réseau de transport en amont du territoire, ...

#### a) Hypothèses prises en compte

- En fonctionnement :
  - Achats : +2 %
  - Frais de personnel : +3,5 %
  - Remboursement de frais : +3 %
- Montant des travaux : 3 M€ par an, (correspondants aux 4 M€ initialement prévus avec un taux de réalisation de 75%), répartis entre les investissements du Sicoval et ceux réalisés par le SMEA.
- Emprunts réalisés :
  - Taux d'intérêts : 5 % fixe
  - Mode de remboursement linéaire
  - Durée du remboursement 25 ans
- Fréquence de renouvellement :
  - Ouvrage de génie civil : 60 ans
  - Poste de groupe électro-mécanique – traitement : 35 ans
  - Réseau de canalisation (transport et distribution) : 100 ans
- Pas de recettes extérieures prises en compte (excepté subvention estimée 10%)
- Evolution de la consommation globale constante
- Inflation prise en compte pour les frais de fonctionnement uniquement
- Le coût des travaux a été estimé à l'euro constant

#### b) Incidence sur le prix du m<sup>3</sup>

Au vu des différentes hypothèses retenues, l'objectif est de pouvoir mettre en œuvre le schéma directeur en contenant l'augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau à 2% par an.

Envoyé en préfecture le 25/06/2013

Reçu en préfecture le 25/06/2013

Affiché le N° 2013-96-02

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :

- d'approuver les grandes orientations du schéma et de la priorisation des travaux du tableau joint :
  - Travaux nécessaires pour la sécurisation de la desserte et au développement des communes à horizon 2030 : 26 000 000 € HT
  - Travaux nécessaire pour le renouvellement afin de pérenniser les installations et de limiter les pertes d'eau : 2 500 000 € par an
- de valider les hypothèses prises concernant l'évolution des charges investissement et fonctionnement,
- de valider l'objectif de contenir l'augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau à un maximum de 2 % par an
- de saisir le SMEA pour la prise en compte de ce programme sur la partie production, transport et stockage dont il a la compétence
- de rechercher tout financement complémentaire pour la bonne réalisation de ce programme.

Le Président,



François-Régis VALETTE



AINSI FAIT ET DELIBERE LES, JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture le 25 Juin 2013  
Publié ou notifié le 11/06/2013



**SYNTHESE DU PROGRAMME DE TRAVAUX - Version variantes techniques les plus onéreuses sans les besoins industriels spécifiques**

Secteur	Référence de l'opération	Nombre de logements actuels	Nbre de logements estimé en 2020	Nbre de logements estimé total en 2030	Nature de l'opération	Maîtrise d'ouvrage*	Nature du programme **	Communes impactées	Coût de l'opération	Travaux pour répondre aux besoins
Picotalen	II.1	1200	1600	2000	Construction du réservoir d'Auzielle 2 sur tour (950m <sup>3</sup> ) en remplacement des réservoirs d'Auzielle et d'Odars + réseau transport (adduction réservoir)	T	R - B	Escalquens - Auzielle - Odars	1 800 000 €	2015
PSE Côteaux	III.1 - Var.2	5901	7550	8718	Renforcement des groupes de pompage en sortie d'Aureville pour le remplissage du réservoir d'Espanès - puissance supérieure	T	R - B - S	Aureville - Belbèze - Clermont le Fort - Corronsac - Deyme - Donneville - Espanès - Goyrans - Issus - Montbrun Lauragais - Montgiscard - Noueilles - Péchabou partiel - Pompertuzat partiel - Rebigue - Venerque	160 000 €	2015
PSE Côteaux	III.6 - Var.2	5901	7550	8718	Construction du réservoir Espanès 2 sur tour (1000m <sup>3</sup> )	T	R - B - S	Aureville - Belbèze - Clermont le Fort - Corronsac - Deyme - Donneville - Espanès - Goyrans - Issus - Montbrun Lauragais - Montgiscard - Noueilles - Péchabou partiel - Pompertuzat partiel - Rebigue - Venerque	1 190 000 €	2015
PSE Côteaux	III.7	3810	6052	7361	Renforcement de réseau de transport existant - adduction Montbrun	T	R - B - S	Belbèze - Corronsac - Deyme - Donneville - Espanès - Issus - Montbrun Lauragais - Montgiscard - Noueilles - Péchabou partiel - Pompertuzat partiel - Rebigue - Venerque	570 000 €	2015
PSE Côteaux	III.2	5901	7550	8718	Optimisation du remplissage - mise en place de vannes altimétriques sur certains réservoirs	T	S	Aureville - Belbèze - Clermont le Fort - Corronsac - Deyme - Donneville - Espanès - Goyrans - Issus - Montbrun Lauragais - Montgiscard - Noueilles - Péchabou partiel - Pompertuzat partiel - Rebigue - Lacroix Falgarde	31 000 €	2015
Picotalen	II.4	1400	2100	2900	Modification du remplissage du réservoir de Baziège (robinet à flotteur)	T	B	Baziège	4 000 €	2015
PSE Côteaux	III.4				Pose de réducteur de pression	D	B		12 000 €	2015
PSE Plaine	IV.2	18120	24893	30258	Modifications du niveau des crépines du réservoir de Ramonville	T	B	Ramonville - Auzielle - Castanet - Labège - Péchabou	77 000 €	2015
PSE Plaine					Renforcement du dispositif de diagnostic permanent du réseau de distribution - adjonction de 5 compteurs divisionnaires	D	M		80 000 €	2015
Picotalen	II.3	1200	1600	2000	Modification de zone d'influence - Alimentation d'une partie d'Odars par Auzielle 2	D	B	Escalquens - Odars - Auzielle	0 €	2015
Picotalen	II.6	1200	1600	2000	Modification de zone d'influence - Alimentation d'une partie d'Auzielle par le réservoir de Lauzerville	D	B	Auzielle	0 €	2015
PSE Côteaux	III.3				Modification de zone d'influence - Alimentation d'un secteur de Deyme par le réservoir de Ramonville	D	B	Deyme - Zone des Monges	0 €	2015
PSE Plaine	RAM - 2	200	400	400	Renforcement de réseau de distribution existant - Zone Bucchens Ramonville	D	R - B	Ramonville - Bucchens - Les Floriales	270 000 €	2015
PSE Plaine	IV.3 - Var.1	18120	24893	30258	Construction d'une cuve supplémentaire Ramonville 2 (capacité finale 5 500m <sup>3</sup> ) + changement des pompes	T	B	Ramonville - Auzielle - Castanet - Labège - Péchabou	3 800 000 €	2020
PSE Plaine	IV.5	14737	22518	27858	Renforcement de réseau de transport existant - secteur Ramonville	T	R - B	Ramonville - Auzielle - Castanet	4 740 000 €	2020
PSE Côteaux	III.8 - Var.2 Tranche 1	998	1556	2041	Remise en service du réservoir de Belbèze actuel - travaux sur réseau de transport, distribution et réservoir	T - D	R - B - S	Montgiscard - Belbèze	970 000 €	2020
PSE Plaine	IV.4 - Var.1	5885	7979	8979	Construction du réservoir Castanet 2 (3 500m <sup>3</sup> ) en remplacement de l'actuel	T	R - B	Castanet	2 120 000 €	2020
Picotalen	II.2	950	1400	1600	Construction du réservoir de Belberaud 2 au sol (1000m <sup>3</sup> ) en remplacement des réservoirs de Montlaur et Belberaud	T	R - B	Belberaud - Montlaur - Escalquens	640 000 €	2020
PSE Côteaux	III.9 - Var.2	998	1556	2041	Construction du réservoir Rebigue 2 sur tour (1000m <sup>3</sup> ) + réseau transport (adduction réservoir)	T	R - B - S	Belbèze - Corronsac - Deyme - Donneville - Espanès - Issus - Montbrun Lauragais - Montgiscard - Noueilles - Péchabou partiel - Pompertuzat partiel - Rebigue	2 900 000 €	2020
PSE Plaine	IV.1	5885	7979	8979	Renforcement de réseau de distribution existant - secteur Castanet	D	R - B	Castanet (avec Coca à 150 m3/h)	410 000 €	2020
PSE Côteaux	III.5				Renforcement de réseau de distribution existant - secteur Corronsac / Espanès	D	R - B	Intégrer dans le prog de renouvellement	210 000 €	2020
Picotalen	ESC-3	0	350	0	Pose d'un nouveau réseau de distribution pour urbanisation Secteur La Grave En Poutet Escalquens	D	B	Escalquens Zones La Grave En Poutet	180 000 €	2020
Picotalen	BAZ-1	0	300	300	Pose d'un nouveau réseau de distribution pour urbanisation secteur les Pradettes Baziège	D	B - S	Baziège Zone des Pradettes	85 000 €	2020
PSE Côteaux	MONT-2	0	100	100	Pose d'un nouveau réseau de distribution - Zone l'Enclos Montgiscard	D	B	Montgiscard - Zone l'Enclos	20 000 €	2020
PSE Plaine	RAM - 3	300	900	1200	Pose d'un nouveau réseau de distribution - Zone Les Floriales Ramonville	D	B	Ramonville - Les Floriales	290 000 €	2030
Picotalen	II.8 - Var.1	1400	2100	2900	Construction d'un réservoir Baziège 2 (2500m <sup>3</sup> ) en remplacement du réservoir actuel Baziège - Pose de réseau de transport	T	R - B - S	Baziège village et Zone du Rivel	2 000 000 €	2030
PSE Côteaux	III.8 - Var.2 Tranche	998	1556	2041	Construction du réservoir de Belbèze 2 (350 m3) en	T	B	Montgiscard - Belbèze	225 000 €	2030
Picotalen	II.5	4400	5941	6861	Renforcement de l'alimentation du réservoir de Lauzerville - remplacement du réseau de transport	T	R - B	Escalquens - Lauzerville - Auzielle	885 000 €	2030
PSE Côteaux	III.10 - Var.2	5901	7550	8718	Alimentation directe Pechbusque / Espanès - Renforcement des groupes de pompage (diagnostic alimentation électrique susceptible de moins value importante)	T	S	Aureville - Belbèze - Clermont le Fort - Corronsac - Deyme - Donneville - Espanès - Goyrans - Issus - Montbrun Lauragais - Montgiscard - Noueilles - Péchabou partiel - Pompertuzat partiel - Rebigue - Venerque	500 000 €	2030
Picotalen	BAZ-4 et BAZ-4bis	0	0	700	Pose d'un nouveau réseau de distribution - Zones Baziège Le Rivel	D	B	Baziège - Zone du Rivel	800 000 €	2030
Picotalen	II.7	2600	3600	4000	Alimentation d'un secteur d'Escalquens par Belberaud 2 pour soulager réservoir d'Escalquens - pose de réseau distribution	D	B - S	Escalquens	185 000 €	2030
PSE Côteaux	MONT-3				Renforcement de réseau de distribution existant - Zone En Rouzaud Montgiscard	D	R - B	Montgiscard - Zone En Rouzaud	230 000 €	2030
Picotalen	BAZ-3	0	0	0	Renforcement de réseau de distribution existant - Zone Baziège Visenc	D	R - B	Baziège Visenc	60 000 €	2030
PSE Côteaux	MONT-4	0	0	135	Pose d'un nouveau réseau de distribution - Zone Cantalause Montgiscard	D	B	Montgiscard - zone Cantalause	35 000 €	2030
PSE Côteaux	LAC-1	0	0	250	Pose d'un nouveau réseau de distribution - Zone La Colomière Lacroix Falgarde	D	B	Lacroix Falgarde - La Colomière	25 000 €	2030
PSE Côteaux	AUZ-1 et 1bis	0	0	255	Pose d'un nouveau réseau de distribution - Zone Le Goutil Auzelle	D	B	Auzelle - Le Goutil	65 000 €	2030
PSE Plaine	IV.6	1900	2400	2900	Renforcement de réseau de transport existant - secteur Labège	T	R - B	Labège village	35 000 €	2030
PSE Plaine	LAB - 2	0	0	500	Pose d'un nouveau réseau de distribution - Zone Le Tricou Labège	D	B	Labège - Le Tricou	140 000 €	2030
<b>TOTAL</b>									<b>25 744 000 €</b>	

\* Nature du programme  
 B = Besoin futur (travaux nécessaires à la satisfaction des ...)  
 S = Sécurisation (travaux nécessaires à la sécurisation de l'approvisionnement en eau actuel et futur)  
 R = Renouvellement (travaux relevant du renouvellement de canalisations ou d'ouvrages non conservés)  
 M = Amélioration de la performance réseau

T = Maîtrise d'ouvrage transport  
 D = Maîtrise d'ouvrage distribution



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### L'an deux mille dix neuf, le neuf avril

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à 20 h 00, sous la présidence de Jacques OBERTI.

**Date de convocation** : le 2 avril 2019

#### **Etaient présents** :

Jacques OBERTI - Gérard BOLET - Arnaud LAFON - Michèle GARRIGUES - Pierre LATTARD - Bruno MOGICATO - Bruno CAUBET - Bernadette SANMARTIN - Bernard DUQUESNOY - Georges SALEIL - Laurent FOREST - Christine GALVANI - Lucien SORMAIL - Claudia FAIVRE - Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS - Alain SERIEYS - Karine ROVIRA - Béatrice BERTHELOT - François AUMONIER - René BAUDOUIN - Didier BELAIR - Sylvie BORIES - Patrice BROT - Marie-Pierre DOSTE - Claude DUCERT - Eric BORRA - Roselyne FEYT - André FOURNIE - Dominique SANGAY - Michel LEGOURD - Véronique MAUMY - Pierre MULLER - Patrick PARIS - Georges RAVOIRE - Patrice ROBERT - Pierre-Yves SCHANEN - Jacques SEGERIC - Claudette SICHU - François-Régis VALETTE - Francis EARD - Sylvère VIE

#### **Absents excusés** :

Françoise EMERY - Pablo ARCE - Henri AREVALO - Maryse CABAU - Jacques CHARRIE - Jean-Luc TRONCO - Jean CHEVALLIER - Christine MARTINEZ - Christian HUGUES - Divine NSIMBA LUMPUNI - Denis LOUBET - Marie-Ange SCANO

#### **Pouvoirs** :

Christophe LUBAC a donné pouvoir à Claudia FAIVRE - Jean-François ROUSSEL a donné pouvoir à Laurent FOREST - Laurent CHERUBIN a donné pouvoir à Karine ROVIRA - Irène BACLE a donné pouvoir à Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS - Roselyne BROUSSAL a donné pouvoir à Marie-Pierre DOSTE - Philippe GOUX a donné pouvoir à Georges RAVOIRE - Jean-Pierre HARDY a donné pouvoir à Gérard BOLET - Michel INTRAND a donné pouvoir à Alain SERIEYS - Jean-Daniel MARTY a donné pouvoir à François AUMONIER - Marie-Thérèse MAURO a donné pouvoir à Arnaud LAFON - Joël MIELLET a donné pouvoir à Bernadette SANMARTIN - Patrick LEMARIE a donné pouvoir à Patrick PARIS - Danielle SUBIELA a donné pouvoir à Jacques OBERTI - Marc TONDRIAUX a donné pouvoir à Sylvie BORIES - Mireille GARCIA a donné pouvoir à Didier BELAIR

Secrétaires de séance : Marie-Pierre DOSTE

**N° S201904027**

**Nombre de membres :**      **En Exercice : 68**      **Présents : 41**      **Votants : 56**  
**Pas de participation : 12**      **Pour : 56**      **Contre : 0**      **Abstention : 0**

**Objet : Actualisation du schéma directeur d'eau potable - Programme de travaux - Évaluation de l'impact sur le prix de l'eau**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable a été validé en 2013 avec pour objectifs de :

- Sécuriser la desserte en eau potable
- Préserver le patrimoine : lutte contre les fuites, amélioration des rendements des réseaux,
- Répondre aux besoins liés au développement du territoire : accueil de population et développement des activités économiques.
- Limiter l'impact sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau consommé.

En 2017, une étude a été menée par le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA) afin d'optimiser le fonctionnement du réseau et d'actualiser le programme de travaux validé en 2013.

*NB* : le périmètre de cette étude ne comprend pas les besoins concernant la défense incendie

**1- Travaux nécessaires sur le transport et le stockage afin de sécuriser la desserte et permettre le développement du territoire (tableau 1 en annexe)**

Pour mener à bien la réflexion et au vu de la configuration du territoire et des réseaux, l'étude a été réalisée à partir d'un découpage en sous-secteur (cf carte en annexe) :

- « PSE Côteaux » : communes des Côteaux alimentées par l'usine de Périphérie Sud Est située à Vieille-Toulouse qui produit l'eau à partir d'un captage dans la Garonne.
- « PSE Plaine » : communes de la Plaine alimentées par l'usine de Périphérie Sud Est située à Vieille-Toulouse qui produit l'eau à partir d'un captage dans la Garonne.
- « Calmont » : communes d'Ayguésvives et Montgiscard (en partie) alimentées par l'usine « André Méric » située à Calmont qui produit l'eau à partir d'un captage dans l'Ariège.
- « Picotalen » : communes alimentées par l'usine « Picotalen » qui produit l'eau à partir d'un captage dans le lac des Cammazes (Montagne Noire)

a) Hypothèses prises en compte

- Développement du territoire : les hypothèses de 2013 sur les prospectives de développement du territoire ont été conservées, à savoir la création de 1000 logements par an (données issues du PLH, des PLU et du SCOT) et le développement des zones d'activités d'Enova et du Rivel. L'actualisation concerne uniquement des décalages d'opération dans le temps.
- Optimisation du réseau de distribution du secteur PSE Plaine : le réseau de ce secteur est bâti sur plusieurs étages de pression distincts et indépendants. La simplification du fonctionnement de ce réseau par la diminution du nombre d'étages de pression permettrait de libérer du potentiel sur le réseau de distribution. Ces aménagements permettraient de diminuer les investissements à réaliser sur le réseau de transport et le stockage à hauteur de 4,8 M€.

b) Programme de travaux de création de nouveaux ouvrages

A partir de ces hypothèses le programme des travaux sur les réseaux de transport et le stockage a été actualisé. Ces travaux seront réalisés par le SMEA à qui les compétences production, transport et stockage ont été transférées en 2010.

Le montant total de ces travaux est estimé à 15 065 258 € HT à échéance 2039 hors besoins spécifiques industriels (voir tableau 1 ci-joint).

c) Programme de travaux de renouvellement et de réhabilitation des ouvrages

Une somme supplémentaire annuelle de 57 500 € est également prévue pour les travaux du SMEA afin de :

- Dévier au besoin des canalisations de transport
- Renouveler de canalisations anciennes vétustes
- Renouveler des équipements de télésurveillance ou d'appareillages
- Mettre en sécurité des réservoirs

**2. Travaux nécessaires sur le réseau de distribution afin de préserver le patrimoine – tableau 2**

L'objectif est d'atteindre un taux de renouvellement annuel de 1% et d'améliorer le rendement du réseau qui était de 74,62 % en 2017. Pour mémoire, le décret du 27/01/2012 fixe un objectif de rendement de réseau à 85 %.

**N° S201904027**

Le montant annuel a été estimé à : 2 000 000 € HT/an avec une hypothèse de taux de renouvellement de 100 ans pour les canalisations.

Ce programme annuel de travaux permettra de répondre aux objectifs suivants (tableau 2) :

Nature des travaux	Objectifs	Actions
Réhabilitation de conduites vétustes et/ou fuyardes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité de l'eau, eau boueuse,</li> <li>- Améliorer le service à l'utilisateur (limiter les coupures d'eau)</li> <li>- Diminuer les pertes d'eau</li> <li>- Protéger la ressource</li> <li>- Limiter les achats d'eau</li> <li>- Diminuer les coûts d'exploitation</li> </ul>	Atteindre un taux de renouvellement annuel de 1 % et améliorer le rendement du réseau
Engager un programme de renouvellement des compteurs selon la pyramide des âges	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le rendement du réseau</li> <li>- Augmenter les recettes (un compteur ancien sous compte)</li> <li>- Répondre aux objectifs réglementaires (loi de 2007 sur l'obligation de contrôle)</li> </ul>	Renouveler 1 500 compteurs par an
Aménagements sur la distribution des communes de Ramonville, Auzeville, Castanet, Péchabou et Labège	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la densification urbaine</li> <li>- Optimiser le fonctionnement du réseau</li> <li>- Limiter le nombre d'étages de pression</li> <li>- Diminuer les investissements à réaliser sur le réseau de transport et le stockage</li> </ul>	Supprimer des secteurs Ouvrir des maillages
Réaliser des renforcements et des extensions du réseau sous réserve de participations financières extérieures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir les populations</li> <li>- Phaser les ouvertures à l'urbanisation avec le programme de travaux sur le transport et le stockage</li> <li>- Limiter l'urbanisation sur les secteurs dont le potentiel d'alimentation par les réseaux de distribution est faible</li> </ul>	Afin de limiter l'impact des travaux sur les m <sup>3</sup> d'eau facturée, les financements extérieurs seront privilégiés, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apport financier par une taxe d'aménagement majorée</li> <li>- Participation des aménageurs (ZAC, PUP, ...)</li> <li>- Réalisation des travaux en commun avec la voirie</li> </ul>

### 3. Impacts sur le prix du m3 d'eau

#### a) Synthèse des travaux à financer à échéance 2040 :

	Maîtrise ouvrage	Montant
Création d'ouvrages de transport et de stockage	SMEA	15 065 258 € HT
Renouvellement des réseaux de transport et des équipements	SMEA	1 207 500€ HT
Travaux sur le réseau de distribution	SICOVAL	2 000 000 € HT/an

*Ce programme de travaux ne concerne que les travaux sur le territoire de la communauté d'agglomération et ne prend pas en compte les travaux pouvant impacter le budget hors territoire : usines de production, réseau de transport en amont du territoire.*

#### b) Hypothèses prises en compte

- Fréquence de renouvellement :
  - Ouvrage de génie civil : 60 ans
  - Poste de groupe électro-mécanique – traitement : 35 ans
  - Réseau de canalisation (transport et distribution) : 100 ans
- Subventions attendues :
  - Subventions du Conseil Départemental sur les ouvrages, les réseaux de transport et de distribution
  - Subventions de l'Agence de l'Eau sur les réseaux de distribution : appel à projet réduction des fuites jusqu'en 2021
- Recettes issues de la facturation d'eau basée sur une évolution du nombre d'abonnés et une consommation constante par abonné.
- Recettes issues de participations financières extérieures pour les opérations d'aménagement : ZAC, majoration de la TA, PUP, ....
- Inflation jusqu'en 2040 sur les frais de fonctionnement
- Coût des travaux estimé à l'euro constant

#### c) Mode de financement

Les travaux réalisés par le SMEA sur le transport et le stockage seront financés par une participation imputée en section fonctionnement pour le SICOVAL et versé au SMEA.

**N° S201904027**

L'assiette pour le calcul de cette participation le SMEA a pris en compte :

- la réalisation de 2 Aqua-Prêts sur 60 ans à 1,5 % pour un montant de 7,3 M€
- la réalisation d'un emprunt sur 25 ans à 2 % pour un montant de 2 M€
- un autofinancement du SICOVAL lissé sur 20 ans pour un montant de 4,5 M€
- des subventions pour 2.4 M€

Les travaux réalisés sur le réseau de distribution seront financés par la section investissement.

d) Incidence sur le prix du m<sup>3</sup>

Au vu des différentes hypothèses ci-dessus, l'évolution du prix de l'eau serait contenue à une augmentation du m<sup>3</sup> de l'eau à 1,65% par an jusqu'en 2040 (hors taxe et redevance Agence de l'Eau), tout en rapprochant la facturation d'eau de la consommation.

Il est proposé :

- de prendre acte des grandes orientations du schéma et de la priorisation des travaux présentés dans les tableaux 1 et 2 à savoir :
  - d'autoriser le SMEA à réaliser les travaux nécessaires sur le transport et le stockage afin de sécuriser la desserte et permettre le développement du territoire : 15 065 258 € HT à échéance 2039 (tableau 1 en annexe) et 1 207 500 € HT (57 000 € HT/an) pour le renouvellement,
  - de réaliser les travaux nécessaires sur le réseau de distribution afin de préserver le patrimoine : 2 000 000 € HT par an (tableau 2 ci-dessus),
- de valider les hypothèses prises concernant l'évolution des charges investissement et fonctionnement,
- de valider l'objectif de contenir l'augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau à 1,65 % par an jusqu'en 2040
- de rechercher tout financement complémentaire pour la bonne réalisation de ce programme
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 24/04/2019

Reçu en préfecture le 24/04/2019

Affiché le 17/04/2019

**SLOW**

ID : 031-243100633-20190409-S201904027-DE

**N° S201904027**

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'adopter cette délibération.

**Le Président,**  
  
**Jacques OBERTI**



AINSI FAIT ET DELIBERE LES, JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME

Certifié exécutoire  
Publié ou notifié le 17/04/2019

**Tableau 1 : PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE TRANSPORT ET LE STOCKAGE**

Secteur	Nature de l'opération	Communes impactées	Coût de l'opération	Date prévisionnelle de mise en service
PSE	Renforcement du dispositif de diagnostic permanent du réseau de distribution	Toutes les communes	112 029 €	2019
PSE Côteaux	Renforcement des groupes de pompage en sortie d'Aureville pour le remplissage du réservoir d'Espanès - puissance supérieure	Aureville - Belbèze - Clermont le Fort - Corronsac - Deyme - Donneville - Espanès - Goyrans - Issus - Montbrun Lauragais - Montgiscard - Noueilles - Péchabou partiel - Pompertuzat partiel - Rebigue	88 000 €	2019
PSE Côteaux	Construction du réservoir Rebigue 2 sur tour (1400m <sup>3</sup> )	Belbèze - Corronsac - Deyme - Donneville - Espanès - Issus - Montbrun Lauragais - Montgiscard - Noueilles - Péchabou partiel - Pompertuzat partiel - Rebigue	2 538 086 €	2021
PSE Plaine	Construction du réservoir Castanet 2 (2 x 4000m <sup>3</sup> ) semi-enterré	Castanet-Péchabou-Pompertuzat	3 268 242 €	2023
PSE Côteaux	Construction du réseau de transport phase 1 vers Rebigue 2	Belbèze - Corronsac - Deyme - Donneville - Espanès - Issus - Montbrun Lauragais - Montgiscard - Noueilles - Péchabou partiel - Pompertuzat partiel - Rebigue	2 379 543 €	2021
PSE Côteaux	Construction du réseau de transport phase 1 vers Castanet 2	Castanet-Péchabou-Pompertuzat	1 811 858 €	2023
Picotalen	Construction du réservoir d'Auzielle 2 sur tour (800m <sup>3</sup> ) en remplacement des réservoirs d'Auzielle et complément d'Odars + réseau transport (adduction réservoir)	Escalquens - Auzielle - Odars	1 292 500 €	2026
Picotalen	Construction d'un réservoir Baziège 2 (2500m <sup>3</sup> ) en 2 cuves (1ère cuve) - Pose de réseau de transport	Baziège village et Zone du Rivel	250 000 € budget Eau + 1 100 000 € budget ZAC Rivel	2020
Picotalen	Construction d'un réservoir Baziège 2 (2500m <sup>3</sup> ) en 2 cuves (2ème cuve)	Baziège village et Zone du Rivel	850 000 €	2028
Picotalen	Construction du réservoir de Belberaud 2 au sol (1000m <sup>3</sup> ) en remplacement des réservoirs de Montlaur et Belberaud	Belberaud - Montlaur - Escalquens	704 000 €	2031
PSE Côteaux	Construction du réservoir de Belbèze 2 (500 m3)	Montgiscard - Belbèze	247 500 €	2034
PSE Côteaux	Alimentation directe Pechbusque / Espanès - Renforcement des groupes de pompage (diagnostic alimentation électrique susceptible de moins value importante)	Aureville - Belbèze - Clermont le Fort - Corronsac - Deyme - Donneville - Espanès - Goyrans - Issus - Montbrun Lauragais - Montgiscard - Noueilles - Péchabou partiel - Pompertuzat partiel - Rebigue	550 000 €	2037
Picotalen	Renforcement de l'alimentation du réservoir de Lauzerville - remplacement du réseau de transport	Escalquens - Lauzerville - Auzielle	973 500 €	2039
<b>Total(en € HT)</b>			<b>16 165 258 €</b>	

Samuel



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Toulouse, le 16 OCT. 2018

Direction Énergie Connaissance  
Département Autorité environnementale

Tel : 05 61 58 55 34

Courriel : [ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr)

Réf. : 511-31-C-CastanetTolosan-  
reseautransportetcanalisationd'eau-notif

SMEA31-Réseau31  
COURRIER ARRIVÉ  
20 OCT. 2018  
N° .....

Le directeur régional

SMEA31 - Réseau31  
COURRIER ARRIVÉ - DIRECTION ADJOINTE  
SERVICES TECHNIQUES - HYDRAULIQUE  
23 OCT. 2018

à  
Syndicat Mixte de l'eau et de  
l'assainissement de la Haute-Garonne  
Z.I. de Montaudran  
3 rue André Viller  
31400 TOULOUSE

**Objet : dossier de demande d'examen au cas par cas n°2018-6738  
notification de décision de dispense d'étude d'impact**

En application de l'article R122-3 du Code de l'environnement, je vous prie de trouver ci-joint la décision de l'Autorité environnementale concernant le dossier suivant :

**Nom du maître d'ouvrage : Syndicat Mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne**

**Intitulé du projet : Construction d'un réseau de transport et canalisation d'eau**

**Localisation : CASTANET TOLOSAN (31)**

Je vous informe que cette décision sera mise en ligne sur le portail internet Système d'information du développement durable et de l'environnement (SIDE) : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr>.

Il vous appartient de faire figurer une copie de la décision dans les dossiers relevant d'autres procédures qui requièrent sa présence en tant que pièce constitutive du dossier.

Ainsi, si votre dossier se trouve soumis à enquête publique ou obligation de mise à disposition du public conformément à l'article L122-1-1 du Code de l'environnement, une copie de la présente décision doit être jointe au dossier.

Pour le préfet de la région  
Autorité environnementale et par délégation,  
Le directeur de l'énergie et de la connaissance  
de la DREAL

Eric PELLOQUIN

RECEIVED  
MAY 19 1964  
U.S. AIR FORCE  
HEADQUARTERS  
WASHINGTON, D.C.

## PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

### **Décision de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement**

Le préfet de région, en tant qu'autorité environnementale compétente en application de l'article R.122-6 du Code de l'environnement ;

Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1, R.122-2 et R. 122-3 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la demande d'examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du Code de l'environnement ;

Vu la demande d'examen au cas par cas relative au projet référencé ci-après :

- **n°2018-6738** ;
- **projet de construction d'un réseau de transport et canalisation d'eau sur le secteur de CASTANET-TOLOSAN (31) déposée par le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne** ;
- reçue le 17 septembre 2018 et considérée complète le même jour ;

Vu l'arrêté du préfet de région, en date du 10 mars 2017, portant délégation de signature au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu la consultation de l'agence régionale de santé en date du 26 septembre 2018.

#### **Considérant la nature du projet** qui prévoit :

- la démolition et le remplacement de l'actuel château d'eau localisé sur la commune de Rebigue par un réservoir sur tour de 23 m de haut et de 1 400 m<sup>3</sup> de capacité (appelé Rebigue 2), à proximité du château d'eau existant et un réservoir semi-enterré de 8 000 m<sup>3</sup> sur la commune de Castanet (appelé Castanet 2) ;
- la création d'un réseau de transport d'alimentation d'eau potable pour assurer le remplissage de Rebigue 2 et Castanet 2 sur un linéaire total de 7,6 km nécessitant :
  - la mise en place d'une conduite d'eau potable en DN 250 mm le long de la RD 95 depuis la station de pompage de la commune de Pechbusque pour alimenter Rebigue 2 ;
  - la mise en place d'une conduite d'eau potable en DN 500 mm pour alimenter Castanet 2 le long de la RD 95 sur son premier tronçon puis deux solutions sont envisagées soit le long de la RD79 soit le long du chemin de randonnée ;
  - la mise en place d'une nouvelle pompe d'alimentation pour le remplissage de Castanet 2, l'alimentation de Rebigue 2 se faisant via la station actuelle de pompage de Pechbusque et son réseau associé ;

**Considérant que le projet** répond au développement envisagé sur les communes de Ramonville, Auzeville, Castanet, Labège, Péchabou, Pomperzat, Deyme, Donneville, Corronsac et Rebigue. Il soulagera les équipements existants. Ses renforcements auront un effet bénéfique indirect sur les capacités des ouvrages assurant la desserte des communes d'Espanes, Aureville, Goyrans, Montbrun Lauragais, Montgiscard et Venerques ;

**Considérant la localisation du projet** en dehors de tout site Natura 2000, de tout périmètre de zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, de tout périmètre de protection de captage pour l'alimentation en eau potable, de tout site classé ou inscrit ;

**Considérant que les impacts potentiels du projet** sont réduits par :

- l'implantation des deux nouveaux réservoirs au sein d'une parcelle à très faibles enjeux naturalistes ;
- un tracé des conduites de transport d'eau potable évitant les zones à enjeux environnementaux et privilégiant l'utilisation des voiries existantes et des chemins agricoles ;
- l'absence de zones humides sur toute la zone impactée (tracé et réservoir) ;

**Considérant en conclusion** qu'au regard de l'ensemble de ces éléments, le projet n'est pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Le projet de construction d'un réseau de transport et canalisation d'eau à Castanet-Tolosan, objet de la demande n°2018-6738, n'est pas soumis à étude d'impact.

### Article 2

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

### Article 3

La présente décision sera publiée sur le Système d'information du développement durable et de l'environnement (SIDE) : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr>.

Fait à Toulouse, le 16 OCT. 2018

Eric PELLOQUIN

Pour le préfet de région et par délégation,

#### Voies et délais de recours

##### 1- décision imposant la réalisation d'une étude d'impact

**Recours administratif préalable obligatoire, sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux :**

Monsieur le préfet de région

DREAL Occitanie

1 rue de la Cité administrative Bât G

CS 80002 - 31074 Toulouse Cedex 9

*(Formé dans le délai de deux mois suivant la mise en ligne de la décision)*

**Recours gracieux, hiérarchique et contentieux, dans les conditions de droit commun, ci-après.**

##### 2- décision dispensant le projet d'étude d'impact

**Recours gracieux :**

Monsieur le préfet de région

DREAL Occitanie

1 rue de la Cité administrative Bât G

CS 80002 - 31074 Toulouse Cedex 9

*(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)*

**Recours hiérarchique :**

Monsieur le ministre de la transition écologique et solidaire

Tour Séquoia

92055 La Défense Cedex

*(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)*

**Recours contentieux :**

Tribunal administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex 7

*(Formé dans le délai de deux mois à compter de la notification/publication de la décision ou bien de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique)*

## **ANNEXE 2 : Zone d'influence des réservoirs**

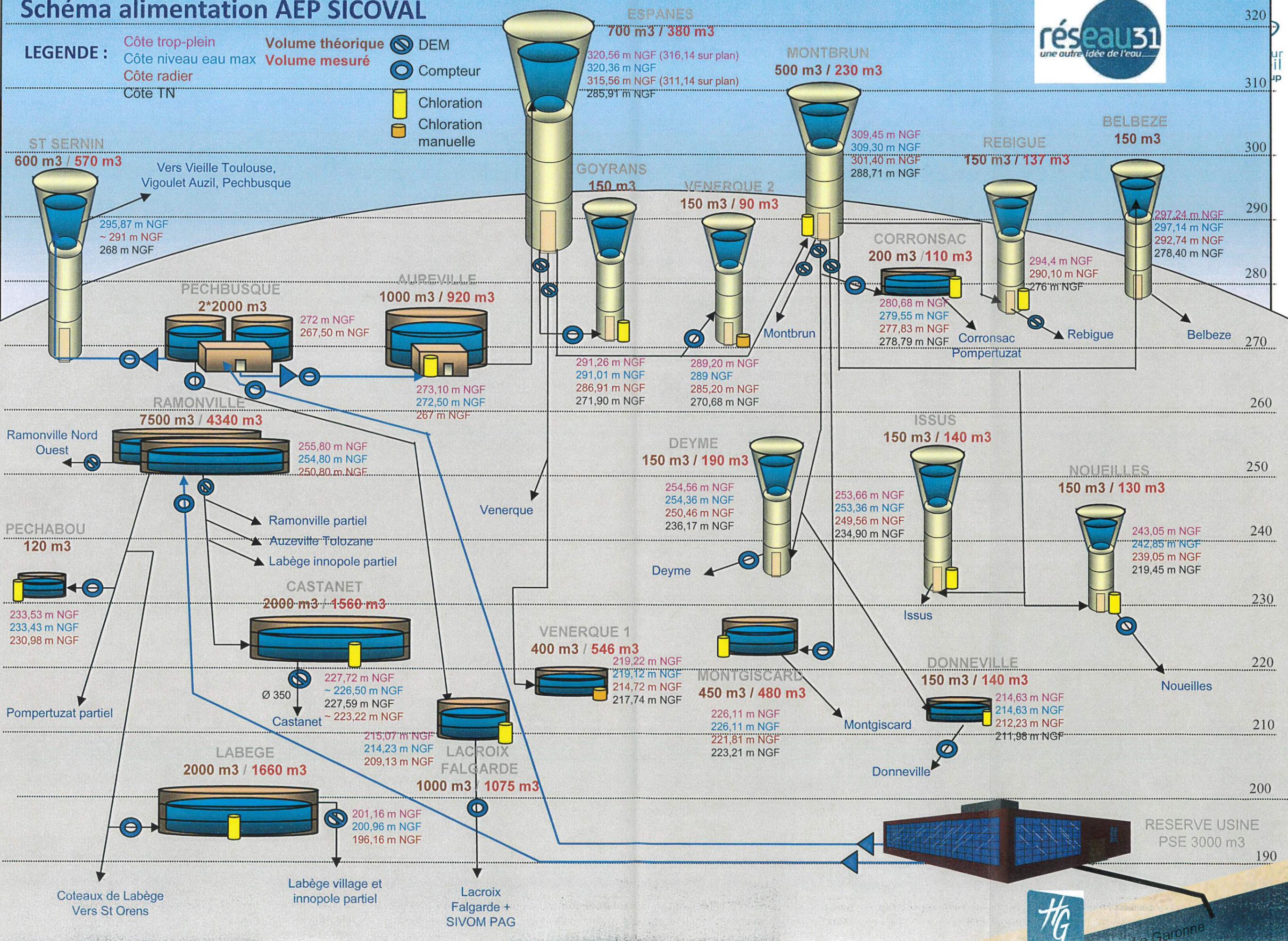


## **ANNEXE 3 : Synoptique du fonctionnement hydraulique**

# Schéma alimentation AEP SICOVAL



- LEGENDE :**
- Côte trop-plein
  - Côte niveau eau max
  - Côte radier
  - Côte TN
  - Volume théorique
  - Volume mesuré
  - DEM
  - Compteur
  - Chloration
  - Chloration manuelle



## **ANNEXE 4 : Plan de situation des tracés des projets 1 et 2**

# Extension du réseau de transport - adduction des réservoirs "Castanet 2" et "Rebique 2"

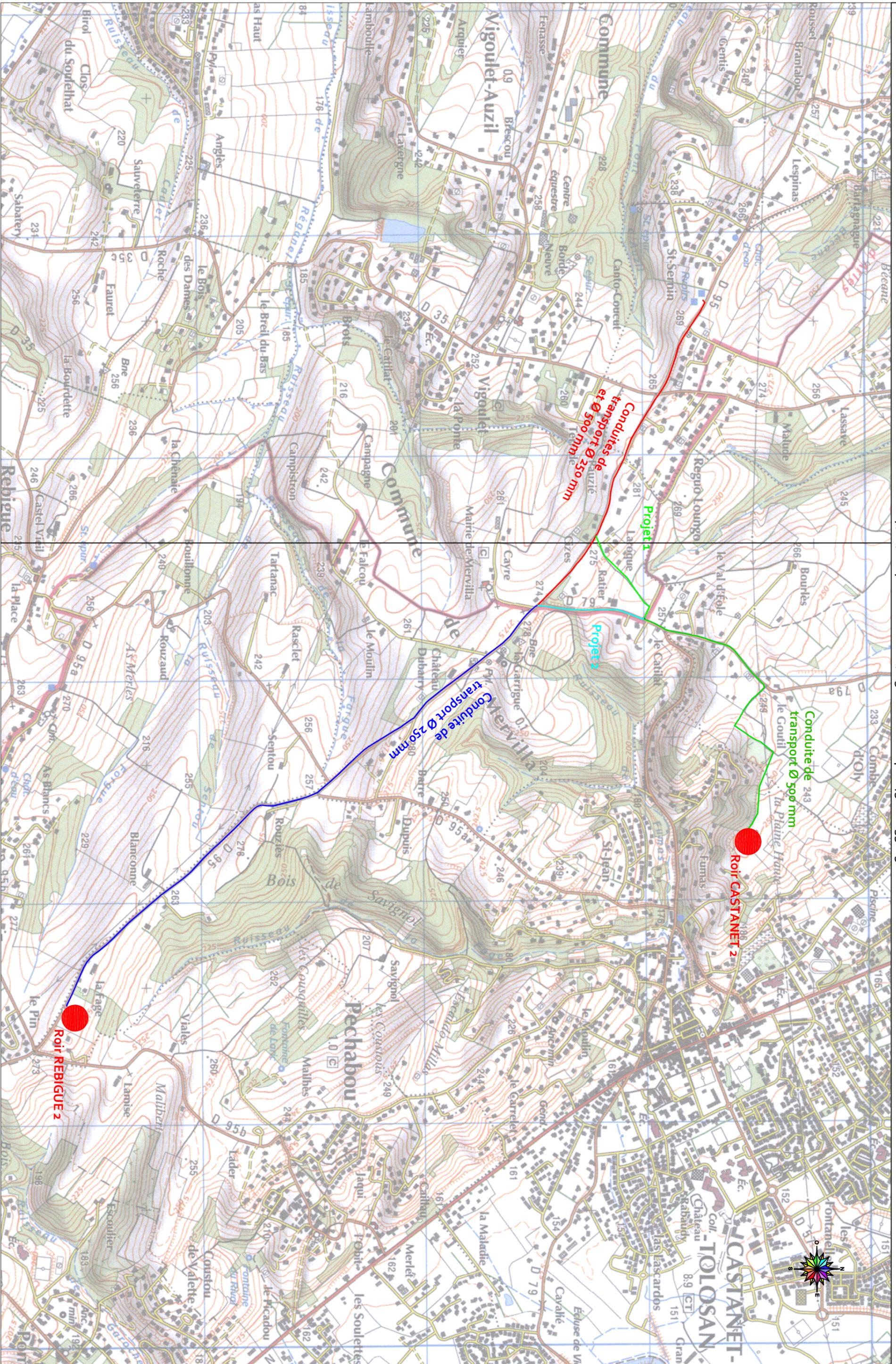
Date: 27/10/2017 - Echelle: 1 / 15000 - N°Op: 243100633-65

Maitre d'ouvrage: SMEA 31

3 rue André Villet

31400 TOULOUSE

Tel : 05-61-24-98-60  
Fax : 05-61-24-98-89



# **ANNEXE 5 : Plan général du tracé avec calepinage des planches 1 à 10**

**Légende**  
 Réseau AEP projet - 500 l/s - Casantet  
 Réseau AEP projet - 250 l/s - Rebique



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Syndicat Mixte de l'Eau et de  
l'Assainissement de la Haute Garonne

Création du réseau de transport  
Castanet 2 et Rebique 2

Communes de Pechbusque, Mervilla, Rebique  
Auzeville-Tolosan et Castanet-Tolosant

N°	Date	Modifications	Elab par	Validé par

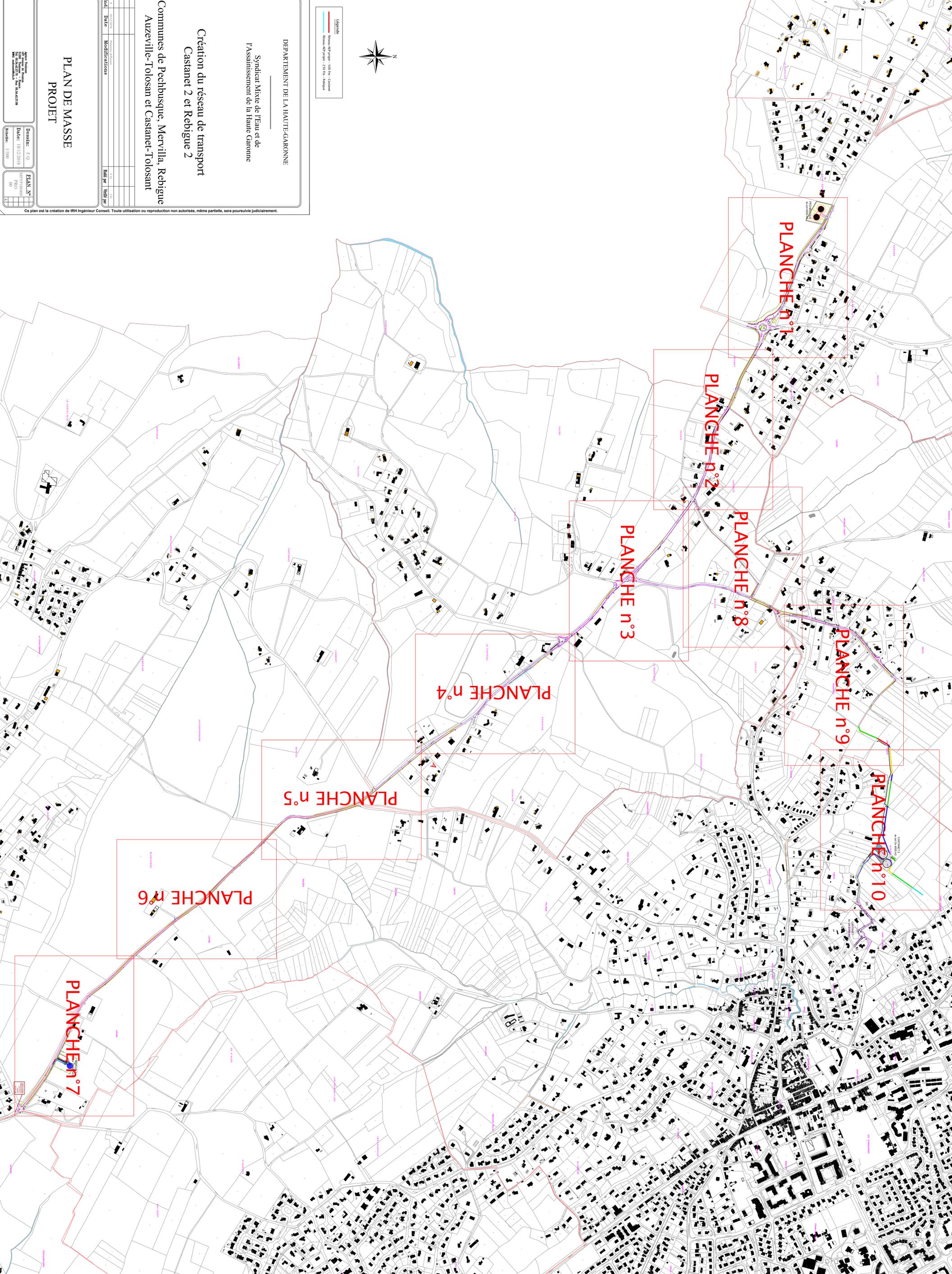
**PLAN DE MASSE  
PROJET**

Direction  
 IRH Ingénierie Conseil  
 11, rue de la République - 31000 Toulouse  
 Tél : 05 61 22 20 18  
 Fax : 05 61 22 20 19  
 www.irh-conseil.com

Dessiné: E.O.  
 Date: 08/12/2018  
 Echelle: 1/500

PLAN N°  
 00  
 00

Ce plan est la création de IRH Ingénierie Conseil. Toute utilisation ou reproduction non autorisée, même partielle, sera poursuivie judiciairement.



## ANNEXE 6 : Planche 1 à 10



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
 Syndicat Mixte de l'Eau et de  
 l'Assainissement de la Haute Garonne

Création du réseau de transport  
 Castanet 2 et Rebigue 2

Communes de Pechbusque, Mervilla, Rebigue  
 Auzeville-Tolosan et Castanet-Tolosan

**PLAN DE MASSE  
 PROJET**

N°	DATE	DESCRIPTION	ÉLÉ	STAT
1	18/12/2018	PROJET INITIAL	IRH	PRO
2		MODIFICATIONS		

Dessiné: E.O.  
 Date: 18/12/2018  
 Scale: 1:500

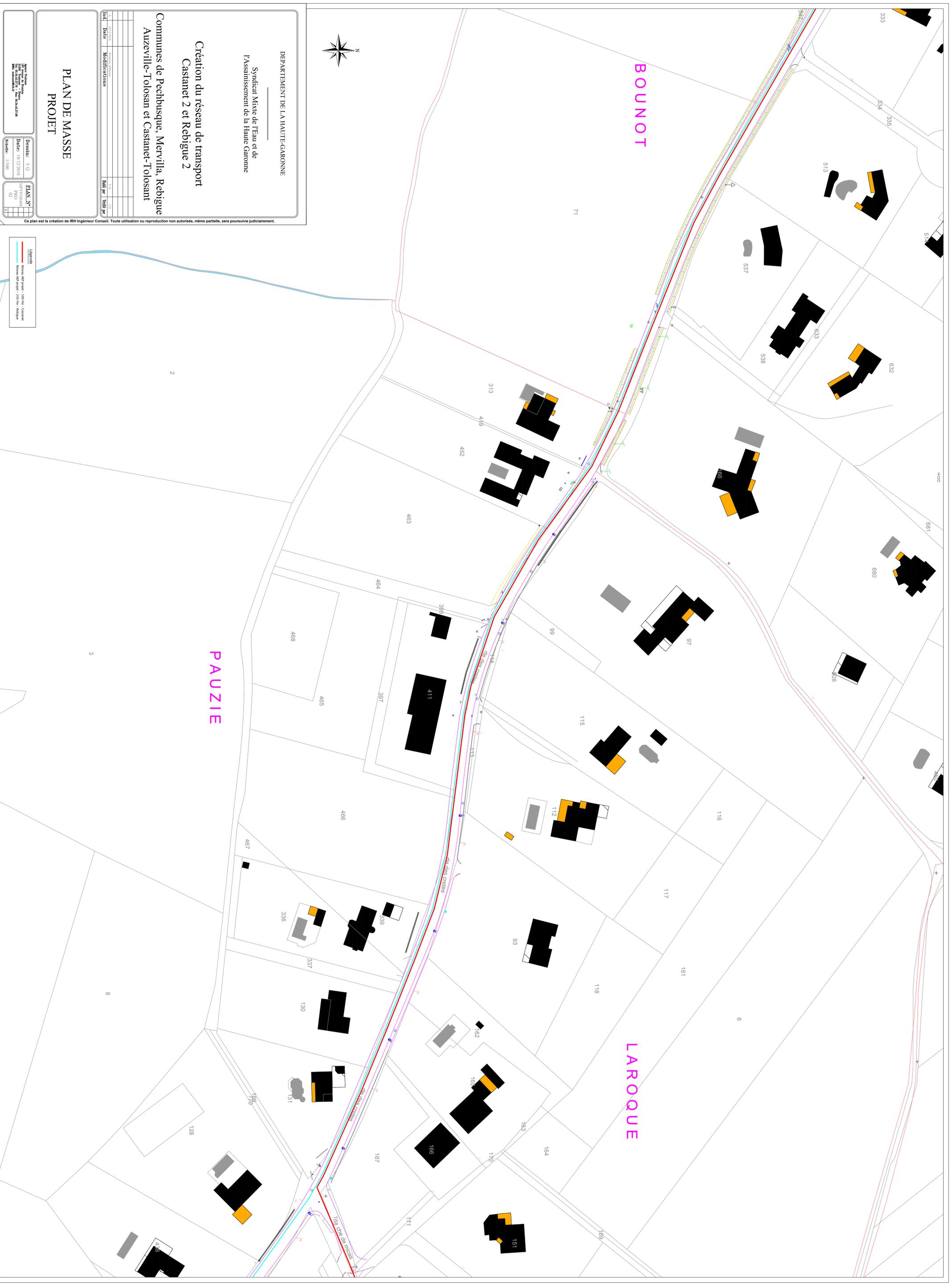
PLAN N°  
 VERTICALE  
 PRO 02

Ce plan est la création de IRH Ingénieur Conseil. Toute utilisation ou reproduction non autorisée, même partielle, sera poursuivie judiciairement.



**Légende**

- Réseau de projet - 100 Re - Casier
- Réseau de projet - 200 Re - Casier









SENTOU

Légende  
 Réseau AEP projet - 100 l/s - Castanet  
 Réseau AEP projet - 200 l/s - Rebique  
 Réseau AEP projet - 300 l/s - Merveilla



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
 Syndicat Mixte de l'Eau et de  
 l'Assainissement de la Haute Garonne  
 Création du réseau de transport  
 Castanet 2 et Rebique 2  
 Communes de Pechbusque, Merville, Rebique  
 Auzeville-Tolosan et Castanet-Tolosan

N°	Date	Modifications	Elab. par	Validé par

**PLAN DE MASSE**  
**PROJET**

Dessiné: J. O.  
 Date: 08/12/2018  
 Echelle: 1/500





### Création du réseau de transport Castanet 2 et Rebigue 2

Communes de Pechbusque, Mervilla, Rebigue  
Auzerville-Tolosan et Castanet-Tolosan

Intit	Date	Modifications	Date	Intit
A	10/12/2018	Projet initial	10	
			11	
			12	
			13	
			14	

## PLAN DE MASSE PROJET

Niveau National  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025  
2026  
2027  
2028  
2029  
2030  
2031  
2032  
2033  
2034  
2035  
2036  
2037  
2038  
2039  
2040  
2041  
2042  
2043  
2044  
2045  
2046  
2047  
2048  
2049  
2050  
2051  
2052  
2053  
2054  
2055  
2056  
2057  
2058  
2059  
2060  
2061  
2062  
2063  
2064  
2065  
2066  
2067  
2068  
2069  
2070  
2071  
2072  
2073  
2074  
2075  
2076  
2077  
2078  
2079  
2080  
2081  
2082  
2083  
2084  
2085  
2086  
2087  
2088  
2089  
2090  
2091  
2092  
2093  
2094  
2095  
2096  
2097  
2098  
2099  
2100

Dessiné: F.O.  
Date: 18/12/2018  
Niveau National  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025  
2026  
2027  
2028  
2029  
2030  
2031  
2032  
2033  
2034  
2035  
2036  
2037  
2038  
2039  
2040  
2041  
2042  
2043  
2044  
2045  
2046  
2047  
2048  
2049  
2050  
2051  
2052  
2053  
2054  
2055  
2056  
2057  
2058  
2059  
2060  
2061  
2062  
2063  
2064  
2065  
2066  
2067  
2068  
2069  
2070  
2071  
2072  
2073  
2074  
2075  
2076  
2077  
2078  
2079  
2080  
2081  
2082  
2083  
2084  
2085  
2086  
2087  
2088  
2089  
2090  
2091  
2092  
2093  
2094  
2095  
2096  
2097  
2098  
2099  
2100

PLAN N°  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

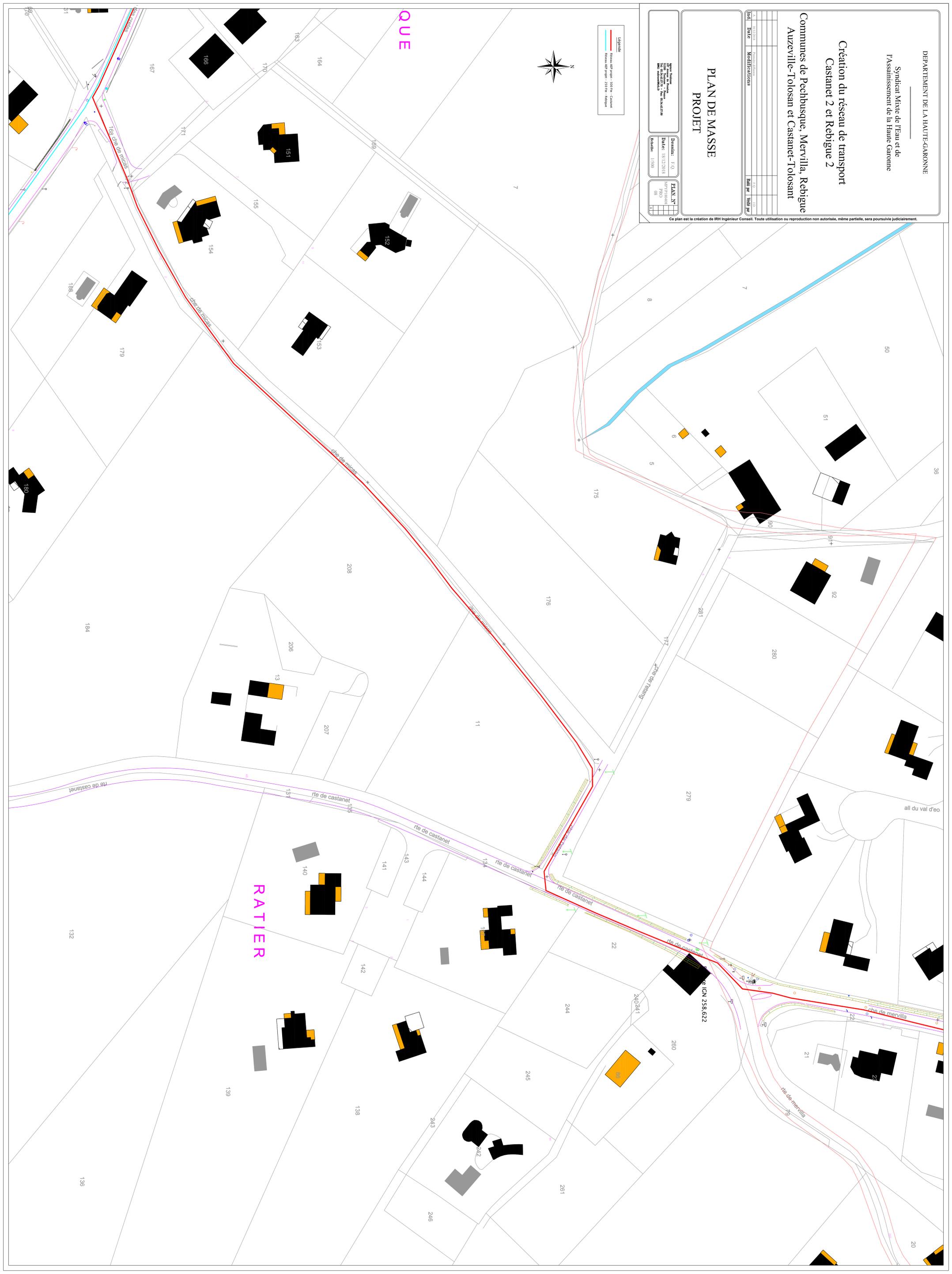
Scale: 1/500

Légende

	Reseau AEP projet - 500 l/s	Caniveau
	Reseau AEP projet - 250 l/s	Rebique

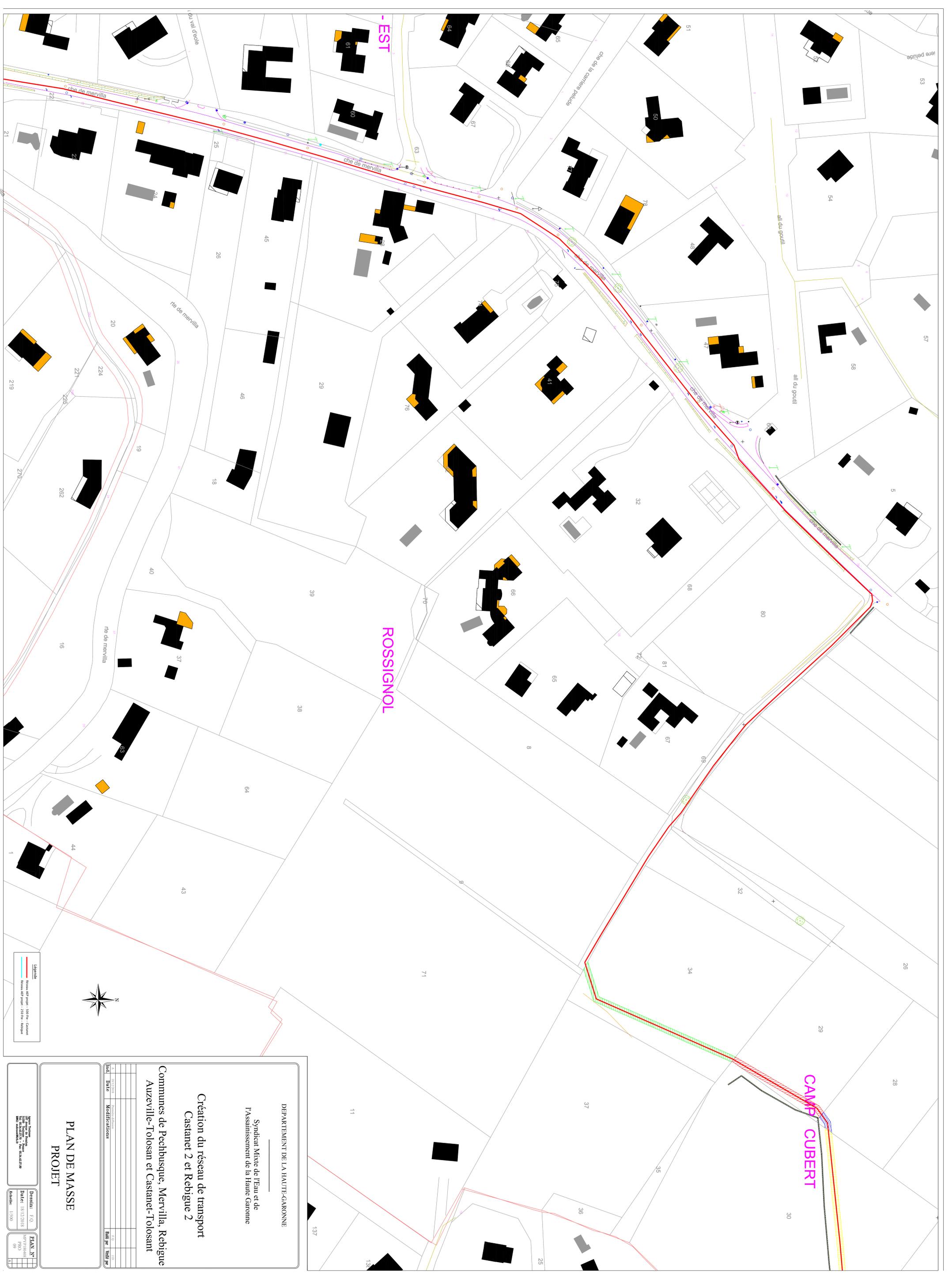


Ce plan est la création de IRH Ingénieur Conseil. Toute utilisation ou reproduction non autorisée, même partielle, sera poursuivie judiciairement.



QUE

RATIER



ROSSIGNOL

CAMP CUBERT

**Légende**

- Réseau de transport
- Réseau de transport - 500 m
- Réseau de transport - 250 m
- Réseau de transport - 125 m



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute Garonne

**Création du réseau de transport  
Castanet 2 et Rebigue 2**

Communes de Pechbusque, Mervilla, Rebigue  
Auzeville-Tolosan et Castanet-Tolosant

Historique		Modifications	
N°	Date	N°	Date

**PLAN DE MASSE**  
PROJET

Mise à jour : 18/12/2018  
Date : 18/12/2018  
Échelle : 1:500

**PLAN N°**  
PROJET

Mise à jour : 18/12/2018  
Date : 18/12/2018  
Échelle : 1:500



# **ANNEXE 7 : Compte rendu de la Commission Territoriale n°10 du 2 juillet 2013**



## COMMISSION TERRITORIALE 10

### VALLEE DE L'HERS

Compte rendu de la réunion du 2 juillet 2013 à BELBEREAUD - L'Astel

Collectivité	Nom	Présent	Procuratio n	Nom mandataire
SICOVAL	Monsieur Serge ATTALI			Excusé
SICOVAL	Monsieur Georges FOURMOND			
SICOVAL	Madame Michèle GARRIGUES		X	
SICOVAL	Monsieur Christian MORA		X	
SICOVAL	Monsieur Jacques OBERTI			
SICOVAL	Monsieur Benoît PETIT			
SICOVAL	Monsieur Daniel PEYRICAL		X	
SICOVAL	Monsieur Lucien SORMAIL			

SMEA 31 :

Présents : Mlle LISSARRAGUE  
Mr ROUDET  
Mr ASTRE  
Mr DURAND  
Mlle BENAZET

SICOVAL :

Présents : Mme PRAT  
Mme GARREAU

Prochaine réunion : mercredi 18 septembre à 14h30

Les points abordés dans le cadre de la réunion sont les suivants :

- Point sur l'avancement des travaux
- Présentation des demandes d'inscription au programme départemental 2014
- RPOS 2012 - Présentation
- Conclusions schéma directeur eau potable .Programme pluri-annuel de travaux.
- Tarif 2013, achat, transport et stockage
- Irrigation - Point sur la saison - Mise en place de l'Organisme Unique
- Questions diverses

### **I - Point sur l'avancement des travaux**

Les services du SMEA<sub>31</sub> présentent un point sur l'ensemble des travaux en cours dans la commission territoriale, dans le domaine eau potable et assainissement.

Les tableaux joints à ce compte-rendu font la synthèse de ces travaux et de leur phase de réalisation.

Mme GARRIGUES intervient dans le cadre du réservoir d'Auzielle pour signaler sa contrariété pour le retard pris sur la réalisation de cette opération.

Les services du SMEA<sub>31</sub> précisent que les études géotechniques ont été réalisées et que les études d'avant-projet sont actuellement en phase terminale.

Parallèlement à ces études les démarches foncières (établissement de servitudes de passage et acquisition de terrain) ont été menées par le service foncier du SMEA<sub>31</sub> avec l'ensemble des propriétaires concernés.

Le point manquant à l'heure actuelle reste les conclusions de l'étude diligentée par la société SFR auprès d'un pyloniste, afin d'étudier l'impact du nouveau réservoir sur l'ouvrage existant de l'opérateur. Les conclusions de cette étude devaient nous être communiquées début juin 2013. Mais à ce jour malgré de nombreuses relances nous n'avons pas reçu ce document.

Mme GARRIGUES souhaite afin de faire avancer le dossier, qu'un courrier recommandé avec accusé de réception soit adressé dans les 10 jours à la société SFR afin d'exiger les résultats de l'étude.

### **II - Demande d'inscription au programme départemental 2014**

Le tableau joint au compte rendu propose à la commission les opérations à présenter au Conseil Général dans le cadre des demandes de subvention de la programmation 2014.

La commission valide ces éléments.

### **III - RPOS 2012**

Les services du SMEA<sub>31</sub> présentent les éléments significatifs du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable et d'assainissement (RPOS) de l'année 2012.

Ce rapport sera présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ainsi qu'en Conseil Syndical.

#### **IV - Conclusions du schéma directeur eau potable – Programme pluriannuel de travaux**

Le schéma directeur eau potable du territoire du SICOVAL, piloté par les services du SICOVAL, a été approuvé lors du dernier Conseil Communautaire du SICOVAL du mois de juin.

Il convient de le présenter à la commission et de valider ses conclusions.

La présentation jointe au présent compte-rendu est réalisée par les services du SMEA31.

La commission valide les conclusions de ce schéma directeur.

#### **V - Tarif 2013 achat, transport et stockage**

Les services du SMEA31 présentent à la commission le travail réalisé en collaboration avec les services financiers du SICOVAL afin de régulariser depuis l'adhésion du SICOVAL le fonctionnement et l'investissement du budget Eau Potable SICOVAL/SMEA31.

Cette régularisation nécessite la mise en œuvre de 2 conventions :

-une convention de recettes perçues et de dépenses réglées à tort entre le SICOVAL et le SMEA31  
Dépenses réglées à tort par le SICOVAL : 477 748,35 €  
Recettes perçues à tort par le SICOVAL : 61 730,35 €

-une convention de régularisation des déficits des années 2010-2011-2012 du budget SMEA31 relevant des compétences transférées du SICOVAL, production, transport et stockage : 194 153,69 €

L'ensemble des éléments justificatifs de ces montants est joint au présent compte-rendu.

Afin de régler le fonctionnement des années prochaines, les services du SMEA31 propose, conformément à la convention existante de partage de la facturation, le calcul d'un tarif d'achat de transport et de stockage de l'eau potable sur l'ensemble du territoire du SICOVAL.

Ce tarif est basé sur les dépenses et recettes d'un budget estimatif de fonctionnement et d'investissement 2013.

Ce budget fait apparaître la nécessité d'une participation de 3 888 847 € du SICOVAL.

Ce qui ramené au volume estimé total d'eau distribué en sortie usine sur les trois sources de production de 6 150 000 m<sup>3</sup>, représente un tarif au m<sup>3</sup> de 0,6323 €.

Ce tarif est validé et approuvé par la commission.

Le détail du budget et du calcul est joint au présent compte-rendu.

#### **VI - Point sur la saison d'irrigation – Mise en place de l'organisme unique**

Les services du SMEA31 présentent ses actions en matière d'irrigation.

Un point sur la saison d'irrigation est réalisé indiquant une situation hydrographique très favorable avec maintien d'une prudence relative aux étiages à venir et au prolongement de la période d'irrigation en septembre.

Une présentation de la mise en œuvre de l'organisme unique est faite, avec pour le SMEA<sub>31</sub> des actions à mener dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2013 sur les deux territoires pour lequel il a été retenu.

Une de ces actions consiste à mettre en place une gouvernance de 3 commissions hydrographiques Hers-mort, Girou et système de St Martory.

## **VII - Questions diverses**

Les services du SMEA<sub>31</sub> informent la commission de la tenue d'une première réunion entre les services du SMEA<sub>31</sub>, du SICOVAL et du SIECHA afin d'étudier la mise en place de compteurs généraux sur le territoire de la commune d'Ayguevives et du secteur de la commune de Montgiscard alimentés par les ouvrages de production d'SPPE et d'adduction du SIECHA.

Il est précisé que ces travaux représentent la mise en place de 4 compteurs généraux et d'un débitmètre et qu'ils seront étudiés et réalisés sous maîtrise d'ouvrage SIECHA.

La commission indique sont désaccord concernant cette maîtrise d'ouvrage et souhaite que ces travaux réalisés sur des conduites appartenant au SICOVAL, situées sur le périmètre de ses communes, soient étudiés et réalisés par le SMEA<sub>31</sub>.

En l'absence d'autre question, Mme GARRIGUES remercie les participants et clôt la séance.



**SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DE LA HAUTE GARONNE**

**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A L'ETABLISSEMENT DE  
SERVITUDES DE PASSAGES EN APPLICATION  
DES ARTICLES L.152-1 et R.152-1 ET SUIVANTS DU CODE RURAL**

**COMMUNES DE PECHBUSQUE, MERVILLA, AUZEVILLE et  
CASTANET**

**Opération n°243100633-65 : réseau de transport en eau potable des  
réservoirs « Rebigue 2 » et « Castanet 2 »**

**Etat parcellaire**

**Plan parcellaire**

## 1. ETAT PARCELLAIRE

Les parcelles recensées dans les tableaux suivants sont essentiellement destinées à l'agriculture.

Concernant le passage de la canalisation sous le chemin de Micas et sous le chemin de l'Etang à MERVILLA et la voie communale n° 6 à AUZEVILLE TOLOSANE, le SMEA 31 conventionnera cette emprunt avec les communes concernées.

### 1.1 Parcelle AT 34

Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface totale en m <sup>2</sup>	Commune	Propriétaire	Adresse du propriétaire	Linéaire en m	Largeur de la servitude en m	Surface de la servitude en m <sup>2</sup>	Plan
AT	34	6 224	AUZEVILLE TOLOSANE	BERT épouse OULIBOT Marguerite Marie Jeanne Usufruitière	1 Che du canal – 31320 – AUZEVILLE TOLOSANE	89	3	266	Planche 1 Tronçon A
				OULIBOT Christian Edmond Jean Nu-propriétaire	34 Che du Canal – 31320 - AUZEVILLE TOLOSANE				
				OULIBOT épouse BONHOURE Suzanne Marie-jeanne Nu-propriétaire	Lieudit Fournier – 31320 REBIGUE				
				OULIBOT Irène Anne Henriette Nu-propriétaire	20 Che des Ecoles – 31320 – AUZEVILLE TOLOSANE				

### 1.2 Parcelle AT 29

Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface totale en m <sup>2</sup>	Commune	Propriétaire	Adresse du propriétaire	Linéaire en m	Largeur de la servitude en m	Surface de la servitude en m <sup>2</sup>	Plan
AT	29	3 686	AUZEVILLE TOLOSANE	SCI L'Espalière	2 Rte de LEZAT – 31860 – PINS JUSTARET	50	3	150	Planche 1 et 2 Tronçon B

### 1.3 Parcelle AT 28

Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface totale en m <sup>2</sup>	Commune	Propriétaire	Adresse du propriétaire	Linéaire en m	Largeur de la servitude en m	Surface de la servitude en m <sup>2</sup>	Plan
AT	28	2 891	AUZEVILLE TOLOSANE	SCI L'Espalière	2 Rte de LEZAT – 31860 – PINS JUSTARET	8,5	3	25	Planche 2 Tronçon C

### 1.4 Parcelle AT 30

Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface totale en m <sup>2</sup>	Commune	Propriétaire	Adresse du propriétaire	Linéaire en m	Largeur de la servitude en m	Surface de la servitude en m <sup>2</sup>	Plan
AT	30	11 660	AUZEVILLE TOLOSANE	ESTRAGON Bernard Jean René Nu-propriétaire	25 Rue Saint Christophe – 02200 - SOISSONS	101	3	303	Planche 2 Tronçon D
				ESTRAGON jacqueline Louise Renée Usufruitière	49 rue Théodore TOULOUSE – 33220 - PINEUILH				
				ESTRAGON épouse PRICE Martine Odette Simone Nu-propriétaire	Fonlade Ouest – 24240 – RAZAC DE SAUSSIGNAC				

### 1.5 Parcelle AT 15

Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface totale en m <sup>2</sup>	Commune	Propriétaire	Adresse du propriétaire	Linéaire en m	Largeur de la servitude en m	Surface de la servitude en m <sup>2</sup>	Plan
AT	15	5 816	AUZEVILLE TOLOSANE	GASTELLE Mélanie Nu-propriétaire	Janissou – 09700 - MONTAUT	25	3	74	Planche 3 Tronçon E

### 1.6 Parcelle CI 9

Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface totale en m <sup>2</sup>	Commune	Propriétaire	Adresse du propriétaire	Linéaire en m	Largeur de la servitude en m	Surface de la servitude en m <sup>2</sup>	Plan
CI	9	3 951	CASTANET TOLOSAN	Commune de CASTANET TOLOSAN	29 Av de Toulouse – 31320 – CASTANET TOLOSAN	95	3	290	Planche 3 Tronçon F

### 1.7 Parcelle CI 4

Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface totale en m <sup>2</sup>	Commune	Propriétaire	Adresse du propriétaire	Linéaire en m	Largeur de la servitude en m	Surface de la servitude en m <sup>2</sup>	Plan
CI	4	22 931	CASTANET TOLOSAN	PEREMARTI Michel propriétaire	66 Che de Ponchou – 31860 – LABARTHE SUR LEZE	180,5	3	538	Planche 4 Tronçon G

1.8 Parcelle CI 3

Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface totale en m <sup>2</sup>	Commune	Propriétaire	Adresse du propriétaire	Linéaire en m	Largeur de la servitude en m	Surface de la servitude en m <sup>2</sup>	Plan
CI	3	5 930	CASTANET TOLOSAN	JABLONSKI Nelly Wanda Nu-propriétaire	15 Che Del Prat – 31320 – AUZEVILLE TOLOSANE	33	3	102	Planche 5 Tronçon H
				LEFEBVRE Daniel Robert Alexandre Nu-propriétaire	15 Che Del Prat – 31320 – AUZEVILLE TOLOSANE				

1.9 Parcelle CI 1

Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface totale en m <sup>2</sup>	Commune	Propriétaire	Adresse du propriétaire	Linéaire en m	Largeur de la servitude en m	Surface de la servitude en m <sup>2</sup>	Plan
CI	1	12 005	CASTANET TOLOSAN	BERT épouse OULIBOT  Marguerite Marie Jeanne  Usufruitière	1 Che du canal – 31320 – AUZEVILLE TOLOSANE	93	3	279	Planche 5 et 6 Tronçon I
				OULIBOT Christian Edmond Jean Nu-propriétaire	34 Che du Canal – 31320 - AUZEVILLE TOLOSANE				
				OULIBOT épouse BONHOURE Suzanne  Marie-jeanne Nu-propriétaire	Lieudit Fournier – 31320 REBIGUE				
				OULIBOT  Irène Anne Henriette Nu-propriétaire	20 Che des Ecoles – 31320 – AUZEVILLE TOLOSANE				

### 1.10 Parcelle BA 64

Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface totale en m <sup>2</sup>	Commune	Propriétaire	Adresse du propriétaire	Linéaire en m	Largeur de la servitude en m	Surface de la servitude en m <sup>2</sup>	Plan
BA	64	4 950	CASTANET TOLOSAN	BERT épouse OULIBOT Marguerite Marie Jeanne Usufruitière	1 Che du canal – 31320 – AUZEVILLE TOLOSANE	43	3	139	Planche 6 Tronçon J
				OULIBOT Christian Edmond Jean Nu-propriétaire	34 Che du Canal – 31320 - AUZEVILLE TOLOSANE				
				OULIBOT épouse BONHOURE Suzanne Marie-jeanne Nu-propriétaire	Lieudit Fournier – 31320 REBIGUE				
				OULIBOT Irène Anne Henriette Nu-propriétaire	20 Che des Ecoles – 31320 – AUZEVILLE TOLOSANE				

## 2. PLANS PARCELLAIRES

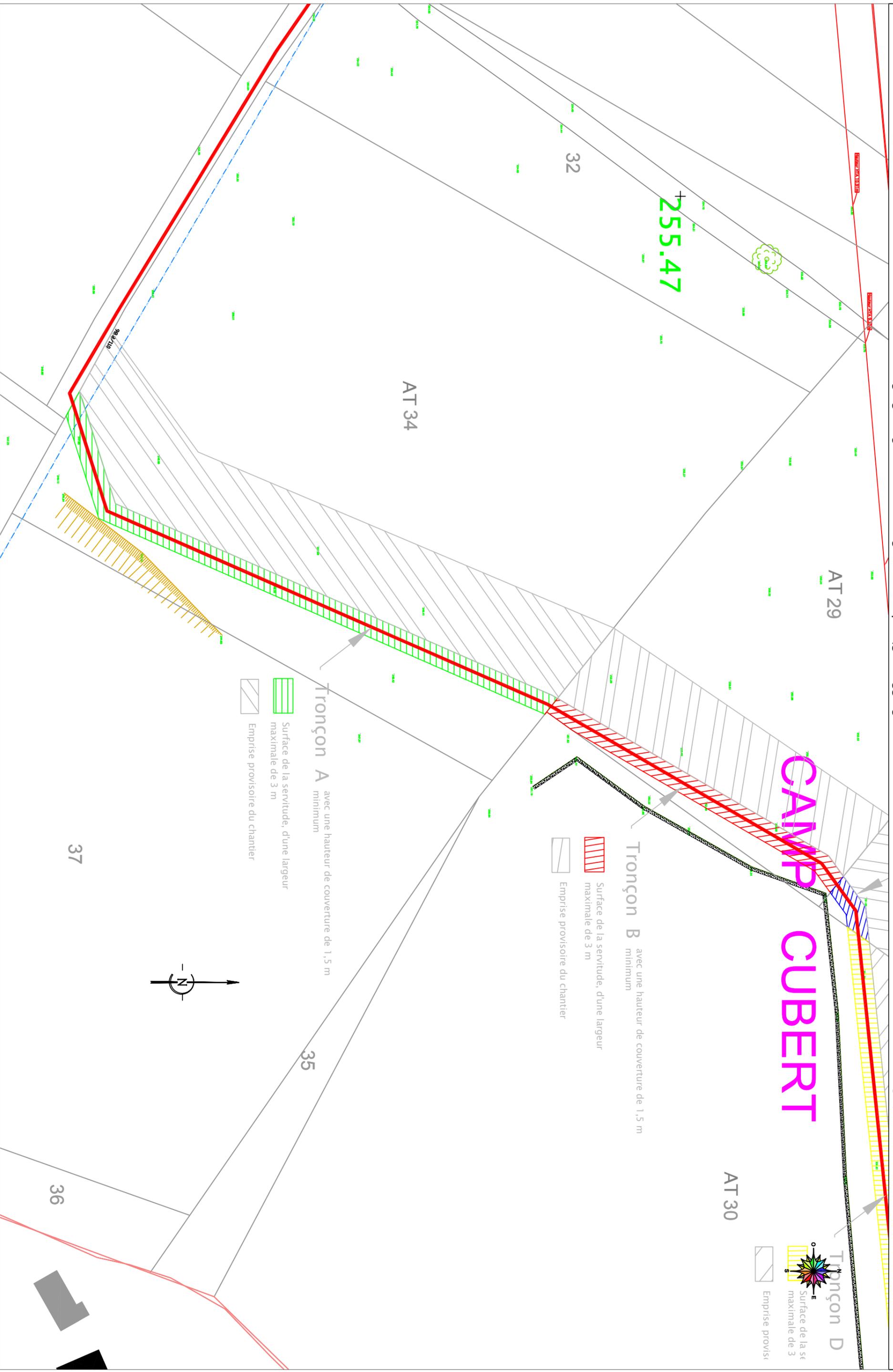
Sur chacune des planches suivantes apparaît le linéaire concerné par parcelle, la largeur de la servitude et l'emprise temporaire pour les travaux (annexe 1 P 7).

Enfin, un tableau récapitulatif indique la correspondance entre les plans et les propriétaires concernés (annexe 2 P 8).

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Planches parcellaires.....	Page 7
Annexe 2 : Tableau récapitulatif, informations parcelles et propriétaires.....	Page 8

# ANNEXE 1 : Planches Parcellaires



AT 29

AT 30

AT 34

32

35

37

36

+255.47

CAMP CUBERT

Tronçon D

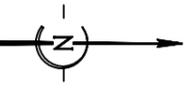
Tronçon B avec une hauteur de couverture de 1,5 m minimum

Tronçon A avec une hauteur de couverture de 1,5 m minimum

Surface de la section maximale de 3 m  
Emprise provisoire

Surface de la servitude, d'une largeur maximale de 3 m  
Emprise provisoire du chantier

Surface de la servitude, d'une largeur maximale de 3 m  
Emprise provisoire du chantier



+250.69

AT 15

AT 28

AT 29

AT 30

# CAMP CUBERT

Tronçon C avec une hauteur de couverture de 1,5 m minimum

Surface de la servitude, d'une largeur maximale de 3 m

Emprise provisoire du chantier

Tronçon E avec une hauteur de cc minimum

Surface de la servitude, d'une largeur maximale de 3 m

Emprise provisoire du chantier

Tronçon D avec une hauteur de couverture de 1,5 m minimum

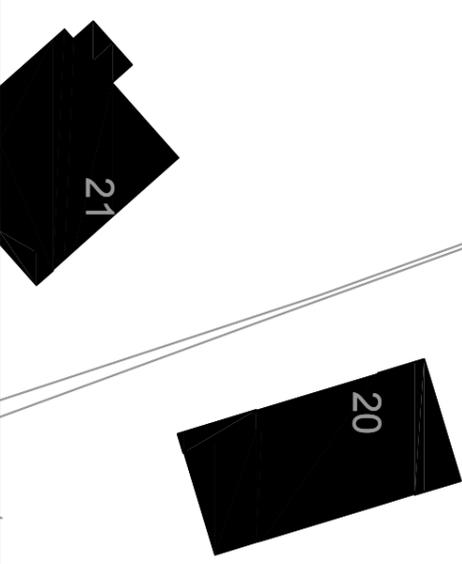
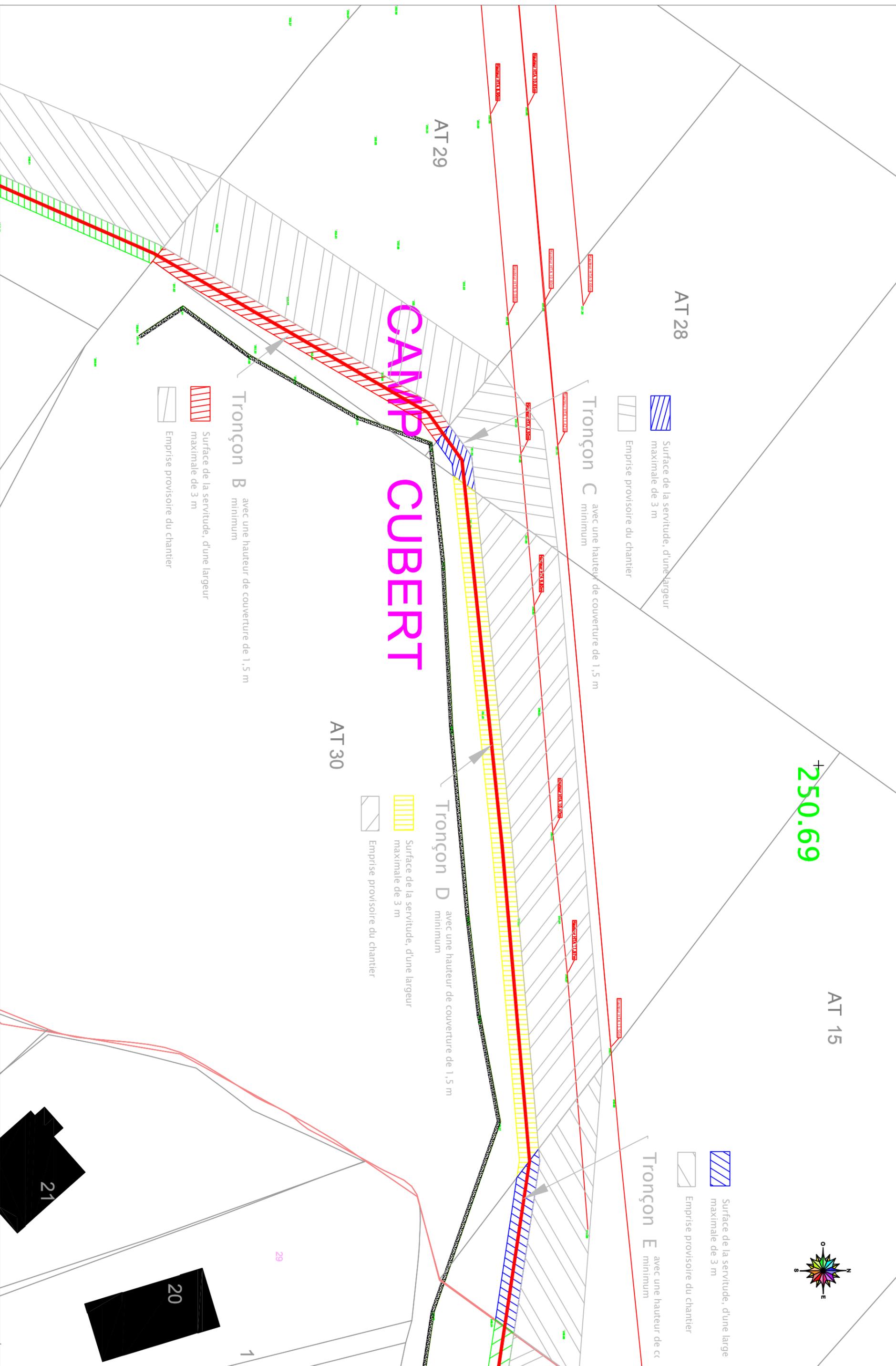
Surface de la servitude, d'une largeur maximale de 3 m

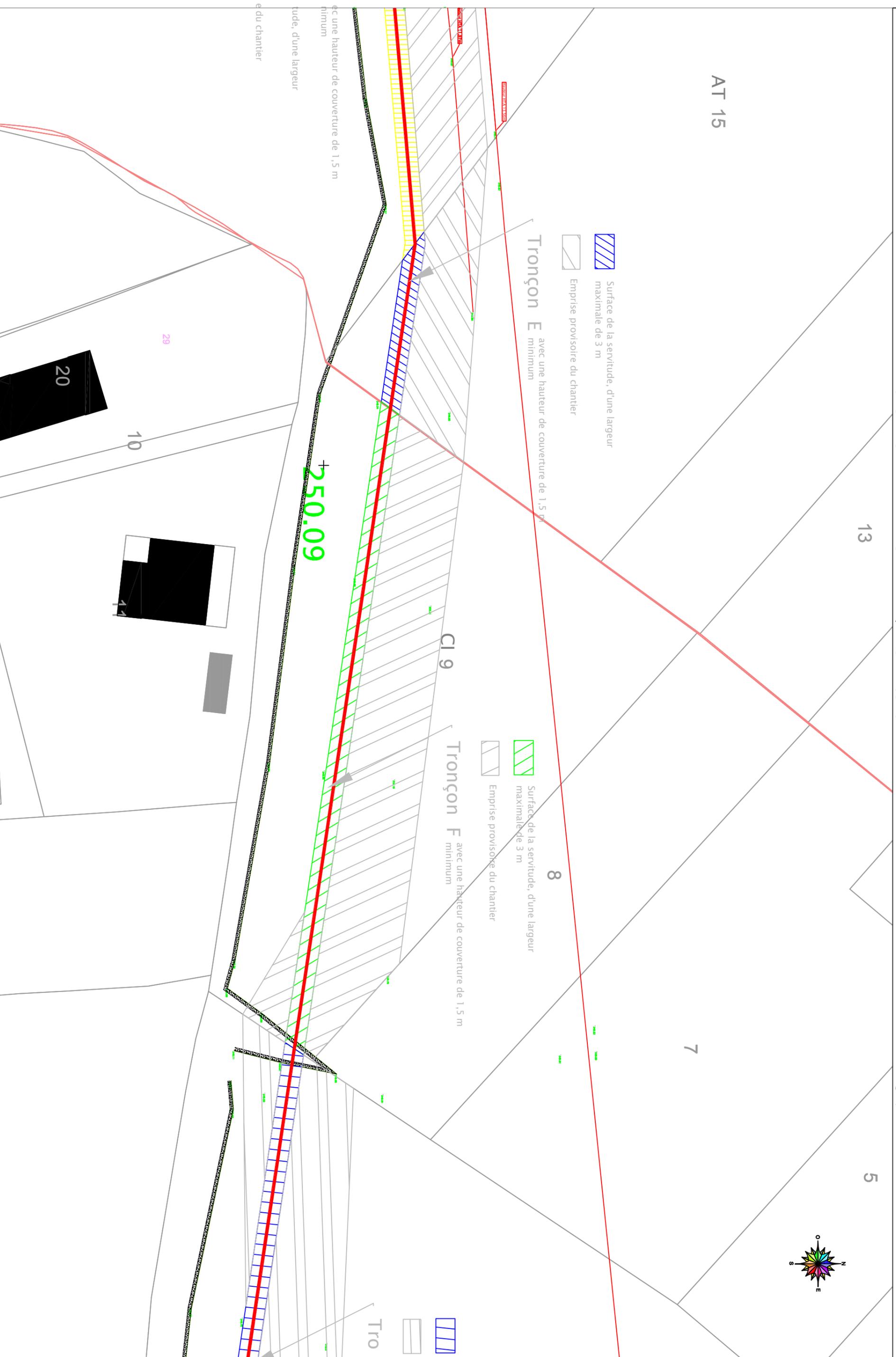
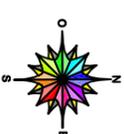
Emprise provisoire du chantier

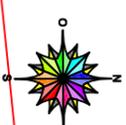
Tronçon B avec une hauteur de couverture de 1,5 m minimum

Surface de la servitude, d'une largeur maximale de 3 m

Emprise provisoire du chantier







7

C14

# CASTANET 2 au sol 2x 4000 m3

largeur de 1,5 m

 Surface de la servitude, d'une largeur maximale de 3 m

 Emprise provisoire du chantier

Tronçon G avec une hauteur de couverture de 1,5 m minimum

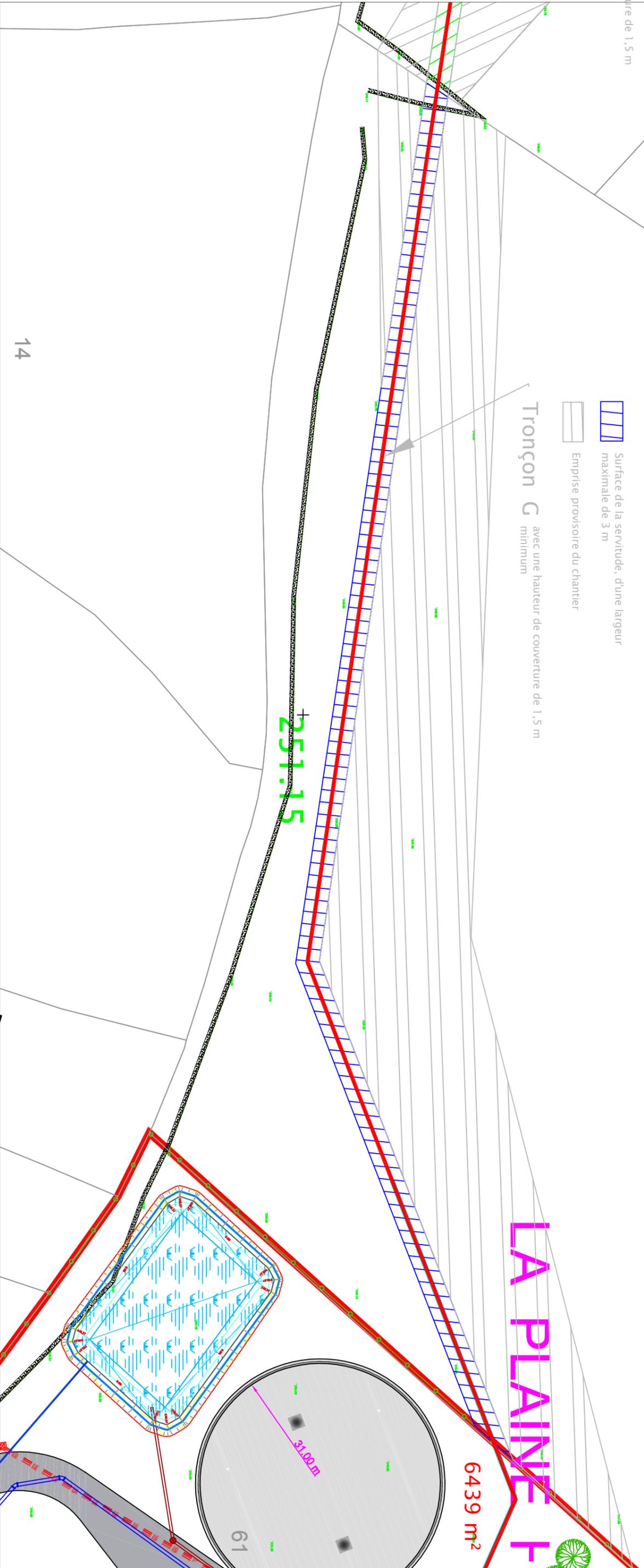
6439 m<sup>2</sup>

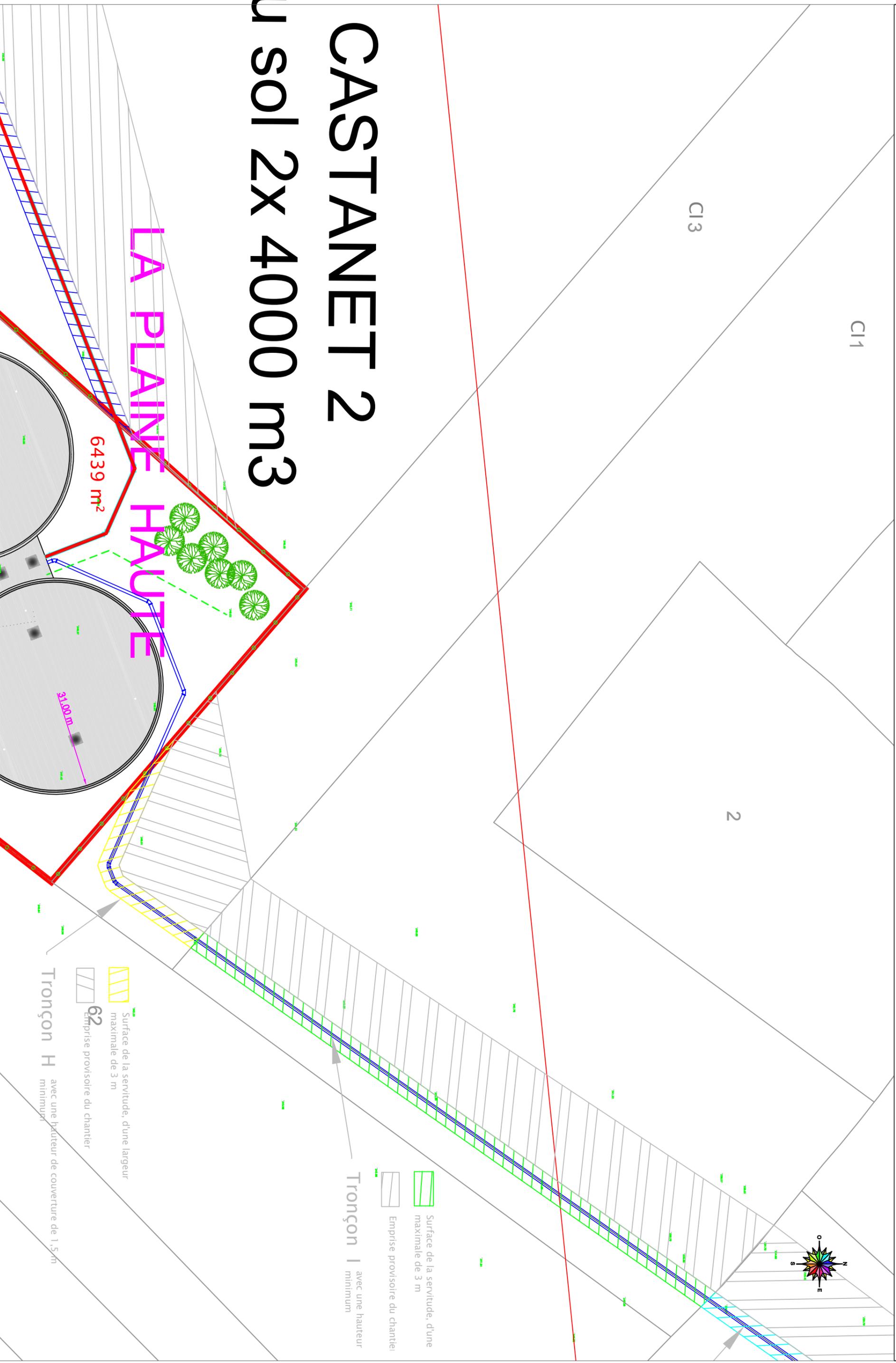
LA PLAINE F

+251.15

14

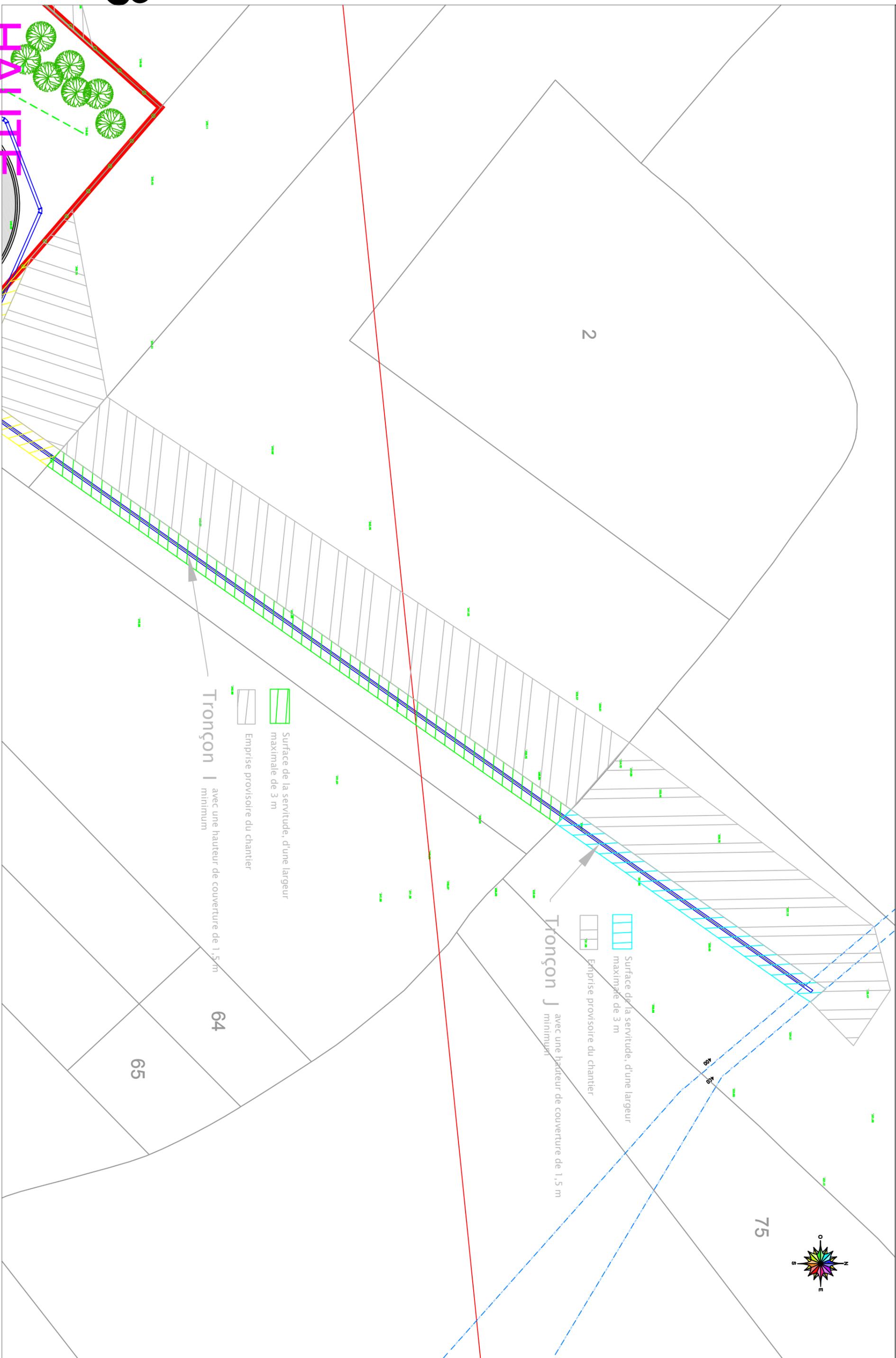
61





# CASTANET 2

## U sol 2X 4000 m3



 Surface de la servitude, d'une largeur maximale de 3 m  
 Emprise provisoire du chantier  
**Tronçon I** avec une hauteur de couverture de 1,5m minimum

 Surface de la servitude, d'une largeur maximale de 3 m  
 Emprise provisoire du chantier  
**Tronçon J** avec une hauteur de couverture de 1,5 m minimum

## **ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif, informations parcelles et propriétaires**

# AUZEVILLE TOLOSAN ET CASTANET TOLOSAN

Propriétaires réels ou présumés des parcelles impactées par les servitudes de canalisation



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE GARONNE

Informations cadastrales								Informations sur les propriétaires									
Commune	Section	Numéro de Parcelle	Lieu dit	Contenance (m²)	Nature du terrain (au PLU)	Linéaire de canalisation (mètres)	Bande de servitude de canalisation largeur 3 mètres (m²)	Civilité	NOM	Prénoms			Titre de propriété	Date de naissance	Adresse	Code postal	Ville
AUZEVILLE TOLOSANE	AT	34	Camp Cubert	6 224	Agricole	89	266	Mme	BERT épouse OULIBOT (retraîtée)	Marguerite	Marie	Jeanne	Usufruitière	20/12/1925	1 Che du Canal	31 320	AUZEVILLE TOLOSANE
								M	OULIBOT (retraîté)	Christian	Edmond	Jean	Nu-propiétaire	04/09/1956	34 Che du Canal	31 320	AUZEVILLE TOLOSANE
								Mme	OULIBOT épouse BONHOURE (retraîtée)	Suzanne	Marie-Jeanne	-	Nu-propiétaire	26/08/1948	Lieu dit Fournié	31 320	REBIGUE
								Mme	OULIBOT (retraîtée)	Irène	Anne	Henriette	Nu-propiétaire	18/08/1953	20 Che des Ecoles	31 320	AUZEVILLE TOLOSANE
AUZEVILLE TOLOSANE	AT	29	Camp Cubert	3 686	Agricole	50	150	SCI	L'Espalière RCS420636516	Mandataires sociaux M. Robert ALBOUY né le 25/04/1947 - 19 Av de Pinsaguel 31860 Pins Justaret et Mme Sandrine LAVERGNE née 28/08/1971 - 47 Che de la Cepette 31860 Pins Justaret			2 Rte de Lezat	31 860	PINS JUSTARET		
AUZEVILLE TOLOSANE	AT	28	Camp Cubert	2 891	Agricole	8,5	25	SCI	L'Espalière RCS420636516	Mandataires sociaux M. Robert ALBOUY né le 25/04/1947 - 19 Av de Pinsaguel 31860 Pins Justaret et Mme Sandrine LAVERGNE née 28/08/1971 - 47 Che de la Cepette 31860 Pins Justaret			2 Rte de Lezat	31 860	PINS JUSTARET		
AUZEVILLE TOLOSANE	AT	30	Camp Cubert	11 660	Agricole	101	303	M	ESTRAGON (retraîté)	Bernard	Jean	René	Nu-propiétaire	06/02/1952	25 Rue Saint Christophe	2 200	SOISSONS
								Mme	ESTRAGON (retraîtée)	Jacqueline	Louise	Renée	Usufruitière	23/04/1927	49 Rue Théodore Toulouse	33 220	PINEUILH
								Mme	ESTRAGON épouse PRICE (retraîtée)	Martine	Odette	Simone	Nu-propiétaire	05/02/1950	Fonlade Ouest	24 240	RAZAC DE SAUSSIGNAC
AUZEVILLE TOLOSANE	AT	15	Le Goutil	5 816	Agricole	25	74	Mme	CASTELLE (étudiante)	Mélanie	-	-	Nu-propiétaire	28/08/2002	Janissou	09700	MONTAUT
CASTANET TOLOSAN	CI	9	La Plaine Haute	3951	Agricole	95	290		Commune de Castanet Tolosan	-	-	-	Propriétaire		29 Av de Toulouse	31 320	CASTANET TOLOSAN

## AUZEVILLE TOLOSAN ET CASTANET TOLOSAN

### Propriétaires réels ou présumés des parcelles impactées par les servitudes de canalisation

Informations cadastrales								Informations sur les propriétaires									
Commune	Section	Numéro de Parcelle	Lieu dit	Contenance (m <sup>2</sup> )	Nature du terrain (au PLU)	Linéaire de canalisation (mètres)	Bande de servitude de canalisation largeur 3 mètres (m <sup>2</sup> )	Civilité	NOM	Prénoms			Titre de propriété	Date de naissance	Adresse	Code postal	Ville
CASTANET TOLOSAN	CI	4	La Plaine Haute	22931	Agricole	180,5	538	M	PEREMARTI (retraité)	Michel	-	-	Propriétaire	08/10/1948	66 Che de Ponchou	31 860	LABARTHE SUR LEZE
CASTANET TOLOSAN	CI	3	La Plaine Haute	5930	Agricole	33	102	Mme	JABLONSKI (retraîtée)	Nelly	Vanda	-	Nu-propriétaire	10/10/1941	15 Che Del Prat	31 320	AUZEVILLE TOLOSANE
								M	LEFEBVRE (retraité)	Daniel	Robert	Alexandre	Nu-propriétaire	25/08/1942	15 Che Del Prat	31 320	AUZEVILLE TOLOSANE
CASTANET TOLOSAN	CI	1	La Plaine Haute	12005	Agricole	93	279	Mme	BERT épouse OULIBOT (retraîtée)	Marguerite	Marie	Jeanne	Usufruitière	20/12/1925	1 Che du Canal	31 320	AUZEVILLE TOLOSANE
								M	OULIBOT (retraité)	Christian	Edmond	Jean	Nu-propriétaire	04/09/1956	34 Che du Canal	31 320	AUZEVILLE TOLOSANE
								Mme	OULIBOT épouse BONHOURE (retraîtée)	Suzanne	Marie-Jeanne	-	Nu-propriétaire	26/08/1948	Lieu dit Fournié	31 320	REBIGUE
								Mme	OULIBOT (retraîtée)	Irène	Anne	Henriette	Nu-propriétaire	18/08/1953	20 Che des Ecoles	31 320	AUZEVILLE TOLOSANE
CASTANET TOLOSAN	BA	64	Camp Coubert	4950	Agricole	43	139	Mme	BERT épouse OULIBOT (retraîtée)	Marguerite	Marie	Jeanne	Usufruitière	20/12/1925	1 Che du Canal	31 320	AUZEVILLE TOLOSANE
								M	OULIBOT (retraité)	Christian	Edmond	Jean	Nu-propriétaire	04/09/1956	34 Che du Canal	31 320	AUZEVILLE TOLOSANE
								Mme	OULIBOT épouse BONHOURE (retraîtée)	Suzanne	Marie-Jeanne	-	Nu-propriétaire	26/08/1948	Lieu dit Fournié	31 320	REBIGUE
								Mme	OULIBOT (retraîtée)	Irène	Anne	Henriette	Nu-propriétaire	18/08/1953	20 Che des Ecoles	31 320	AUZEVILLE TOLOSANE